



DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

L'année 1917
dans les Alpes-Maritimes

Dossier pédagogique des Archives départementales
Édition 2017

Dossier conçu par Philippe Long, professeur-relais et
Linda Verkimpe, médiateur culturel

Sous la direction Yves Kinossian, directeur des Archives départementales

Sommaire

Introduction.....	p. 3
1. L'état d'esprit de la population	p. 4
2. La peur de l'espionnage et des sabotages	p. 14
3. Difficultés des entreprises locales et pénuries	p. 28
4. Les œuvres de guerre.....	p. 45
5. Les journées de solidarité.....	p. 58
6. Les jardins militaires.....	p. 66
Conclusion	p. 77

Introduction

1917 marque un tournant dans la guerre commencée il y a trois ans. La lassitude s'installe. Les énormes pertes humaines et le peu de résultats des offensives répétitives et meurtrières font naître des interrogations. Toutes les armées sont plus ou moins touchées par des mouvements de rébellion.

L'échec de l'offensive du chemin des Dames provoque des mutineries entre avril et juin 1917 : les soldats réclament l'arrêt des attaques inutiles et les massacres. Des désertions, des refus de monter au front se multiplient. Le général Pétain, qui a remplacé le général Nivelle, rétablit la discipline en menant une politique de conciliation : il améliore l'ordinaire des soldats tout en organisant la répression des révoltes.

Les populations civiles, confrontées aux réalités de la guerre sont aussi touchées par la lassitude. La pénurie, le rationnement, l'augmentation des prix provoquent des mouvements de grève dans le monde ouvrier. Le pacifisme gagne du terrain.

1917 est l'année de crise de l'empire russe. Les difficultés de ravitaillement, les mutineries dans l'armée, les grèves dans les usines, les manifestations contre le chômage et la faim créent une situation très tendue. Les manifestations à Petrograd en février 1917 font tomber le régime tsariste. Le Tsar Nicolas II abdique le 2 mars 1917. Un gouvernement provisoire, composé du comité de la Douma et du soviét de Petrograd, est formé. Les bolcheviks font un coup d'État en octobre 1917 et signent avec l'Allemagne un armistice le 15 décembre 1917, qui marque l'arrêt des combats à l'Est. L'Allemagne, libérée du front oriental, peut mener l'offensive sur le front ouest en 1918.

1917 voit l'intensification de la guerre sur mer. En février 1917, l'Allemagne lance la guerre sous-marine à outrance et coule systématiquement tous les navires, même neutres, se dirigeant vers les ports britanniques. Victime du blocus de ses ports par la flotte britannique, l'Allemagne espère par ce moyen contraindre l'empire britannique à abandonner la guerre.

En 1917, le 2 avril, le président Wilson fait voter par le Congrès l'entrée en guerre des États-Unis. Bien que neutres, les États-Unis sont déjà impliqués dans le conflit par les prêts consentis aux alliés. En entrant dans la guerre, les États-Unis apportent aux alliés hommes et puissance industrielle.

Les ressources des Archives départementales des Alpes-Maritimes ont orienté le choix des thématiques abordées dans ce dossier pédagogique.

Ce dossier traite dans un premier temps de l'état d'esprit de la population, suivie d'une partie sur la peur de l'espionnage et du sabotage. Un troisième volet s'attache à montrer les difficultés des entreprises maralpines et les pénuries auxquelles sont confrontées les populations locales. Les œuvres de guerre, créées pour venir en aide aux soldats et autres victimes de la guerre, constituent la thématique du quatrième chapitre. Les journées de solidarité nationales organisées à l'intention des poilus et des victimes de la guerre sont d'autres formes de solidarité ponctuelle. Enfin, les jardins militaires prospèrent avec le recours à la main-d'œuvre de soldats inaptes au combat et le besoin général de ravitaillement.

1. L'état d'esprit de la population

Voilà trois ans que la guerre a commencé. Le gouvernement français est attentif à l'état d'esprit de la population. Dans une circulaire, le préfet demande aux commissaires spéciaux un rapport mensuel portant sur une dizaine de thématiques : moral des permissionnaires, accueil des nouvelles mesures concernant le ravitaillement (restrictions, cartes etc.), difficultés économiques et de main d'œuvre engendrées par les restrictions, influence des journaux, répercussions sur la population des événements politiques et militaires récents...

Dans son rapport, le commissaire de police de Beaulieu insiste sur les conséquences négatives qu'a eu la défaite italienne de Caporetto (appelée bataille de l'Isonzo) en novembre 1917 sur l'état d'esprit de la population. Mais il constate que la situation s'est améliorée depuis (ill. 1.2).

« Une perturbation considérable a été apportée par le désastre de l'Isonzo et surtout par la panique due en grande partie à la propagande défaitiste. Les bruits les plus divers ont couru, notamment l'extension de la zone de guerre jusqu'aux Alpes-Maritimes et le réarmement de tous les forts. Les lettres envoyées par les soldats italiens étaient presque toutes des plus démoralisantes et exprimaient le désir d'une paix immédiate, quelle qu'elle fût.

Un revirement s'est produit à la suite des efforts des organisations patriotiques [...] et enfin de l'arrêt des Austro-allemands sur le Piave.

Le moral des populations françaises a par contre été excellent [...]. Les poursuites exercées contre les personnes soupçonnées de trahison, quel que soit leur rang, a produit le meilleur effet et contribué singulièrement à renforcer encore le moral des combattants et de ceux de l'arrière. »

Le commissaire spécial de la ville de Nice évoque les sentiments des soldats, même s'il est difficile de les connaître véritablement, « sachant que la censure veille », il note que « s'il y a lassitude, il n'y a pas découragement et les permissionnaires envisagent froidement la situation qu'ils traduisent par ces mots : « Nous ne les enfoncerons peut-être pas, mais ils ne passeront pas. » »

Au sujet de la population civile, le commissaire spécial relève qu'elle a vu avec satisfaction l'arrivée des États-Unis aux côtés de la France ; le moral est meilleur, malgré les difficultés du quotidien (ill. 3). « Les restrictions sont supportées avec assez de résignation. Dans la campagne, on se plaint du manque de main d'œuvre ; par contre, en ville, le chômage forcé des fabriques de pâtes alimentaires produit un certain mécontentement dans les classes ouvrières [...] Les grèves ne semblent pas à redouter [...] Les journaux exercent une influence heureuse sur l'esprit de la population. » La situation s'améliore peu à peu. « Les populations ont vu avec plaisir l'augmentation de la ration de vin et de la solde accordée aux combattants, mais elles désireraient que cette augmentation [...] s'étende à tous les soldats de la zone des armées, ce qui permettrait aux familles de réduire les envois d'argent qui grèvent de plus en plus lourdement leurs budgets. »

Le commissaire spécial de Fontan signale seulement le mécontentement d'une partie de la population concernant la qualité très médiocre de la farine reçue. Mais il craint que cela ne crée des troubles si cet état de fait continue (ill. 1.4).

« Le pain mis en vente dans cette localité est littéralement immangeable et beaucoup de personnes n'en consomment plus. »

Cela crée des tensions avec les paysans qui utilisent leur propre farine pour faire du pain de bien meilleure qualité pour eux-mêmes.

« Jusqu'ici, aucun incident ne s'est produit, les maires du canton ayant rassuré leurs populations respectives en leur annonçant une meilleure farine pour le prochain envoi, mais il peut s'en produire si la promesse n'est pas tenue. »

Cabinet du Préfet

Nice, le 28 décembre 1917

OBJET

Suivant les instructions de M. le Ministre de l'Intérieur, je vous prie de m'adresser chaque mois, vers le 25, en ce qui concerne votre un rapport répondant aux questions ci-après :

- 1° Impression produite par la correspondance du front.
- 2° Etat d'esprit des permissionnaires. Ce qu'ils disent. Leur confiance ou leur pessimisme, leur influence sur les populations.
- 3° Opinion des populations sur les choses de la guerre. Impression produite par les opérations militaires. Opinion sur nos alliés. Confiance, pessimisme des populations.
- 4° Difficultés économiques et de main d'oeuvre. Impression produite par les restrictions.
- 5° Difficultés ouvrières, grèves. Mouvements à prévoir et en quels lieux.
- 6° Influence des journaux (grande presse et presse locale). L'action des journaux socialistes et syndicalistes locaux.
- 7° Bruits pessimistes mis en circulation.
- 8° Manifestations pacifistes. Désignation des points où se manifestent les tendances pacifistes.
- 9° L'état d'esprit des soldats des dépôts, récupérés et jeunes classes.
- 10° Désiderata des populations relatives aux choses du front.

F. le Préfet,
Le Chef de Cabinet,

1.1 Note du Préfet à destination des commissaires spéciaux demandant un rapport mensuel sur l'état d'esprit de la population, Nice, 28 décembre 1917. Arch. dép. Alpes-Maritimes, 2 R 10.

SURETÉ GÉNÉRALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

VILLE DE BEAUSOLEIL

Beausoleil le 5 Janvier 1918

Commissariat de Police

N° 9026

Le Commissaire de Police de Beausoleil,

à Monsieur le *Préfet des Alpes-Maritimes,*

Objet :

*Répercussion
des
événements*

(1)

J'ai l'honneur, au sujet de la répercussion que les événements politiques et militaires récents ont pu avoir sur le moral de ma région, de vous transmettre les renseignements suivants :

Une perturbation considérable a été apportée par le désastre de l'Isouze et surtout par la panique due en grande partie à la propagande défaitiste. Les bruits les plus divers ont couru, notamment l'extension de la zone de guerre, jusqu'aux Alpes-Maritimes et le réarmement de tous les forts. Les lettres envoyées par les soldats italiens étaient presque toutes des plus démoralisantes et exprimaient le désir d'une paix immédiate quelle qu'elle fût.

Beaucoup de familles Françaises ou étrangères déjà installées dans le pays pour y passer l'hiver ont été gagnées par la panique et ont regagné les autres régions.

Un revirement s'est produit à la suite des efforts des organisations patriotiques, de l'affichage des appels du Roi d'Italie et des Conseils, de l'intervention des alliés et enfin de l'arrêt des austro-allemands sur la Piave.

Le moral de la population Française a par contre été excellent : les lettres des soldats contenaient beaucoup plus rarement qu'il y a quelques mois, des exhortations et des propagandes pour la paix, contre l'emprunt ou la remise de l'or, etc.

Au contraire l'état d'esprit des combattants, soit dans leurs lettres, soit dans leurs propos, en permission, était empreint d'une fermeté tranquille, d'une fierté couragieuse et de la certitude que quelque soient les offensives projetées pour cet hiver, l'ennemi, cette fois encore, « ne passerait pas »

L'exemple de l'anarchie dans laquelle les menées défaitistes des réactionnaires de gauche ont plongé la Russie a fait plus que tout autre chose pour détruire au sein de la population l'idée qu'une paix prématurée pourrait donner de bons résultats.

Les poursuites exercées contre les personnes soupçonnées de trahison, quel que soit leur rang, a produit le meilleur effet et contribué singulièrement à renforcer encore le moral des combattants et de ceux de l'arrière.

Le Commissaire de Police



Li. A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Li. [Signature]', written over the stamp.

COMMISSARIAT SPÉCIAL

DE NICE

Nice, le 23 Janvier 1918

Le Commissaire Spécial de Nice

N^o 468

à Monsieur le PRÉFET DES ALPES MARITIMES

NICE

OBJET :

Renseignements directs
sur l'état d'esprit de la
population.

(Etat mensuel)

En réponse à votre note du 28 Décembre dernier, consécutive à une lettre de Monsieur le Ministre de l'Intérieur j'ai l'honneur de vous fournir les renseignements que j'ai recueillis dans le courant du mois de Janvier en ce qui concerne les questions posées.

Il est assez difficile de traduire l'impression produite par les correspondances du front, ^{puisque} tous les militaires sachant que la censure veille, évitent le plus possible de faire connaître leurs véritables sentiments. Cependant l'impression dominante est la crainte d'une durée ^{encore} longue de la guerre. Mais s'il y a lassitude, il n'y a pas découragement et les permissionnaires envisagent froidement la situation qu'ils traduisent par ces mots : "Nous ne les enfonçons peut-être pas, mais ils ne passeront pas".

Le Ministère CLEMENCEAU leur inspire grande confiance. Ils sont tous satisfaits des mesures prises pour améliorer leur sort et combattre à l'intérieur le défaitisme.

En ce qui concerne les rapports directs entre Officiers et soldats, ces derniers se plaignent presque unanimement de l'attitude de certains chefs, à leur égard, qu'ils représentent comme faisant la fête et ne vivant pas assez de leur vie. Par contre, ils aiment beaucoup leurs sous-officiers.

La population prévoit que la guerre sera encore longue craignant que l'aide américaine ne puisse se faire sentir immédiatement, mais elle a confiance dans son intervention, ce qui contribue, pour une large part, à relever le moral. On voit avec satisfaction l'Italie soumettre à une nouvelle visite les nombreux réformés et faire appel à de nouvelles classes. Il en est de même en ce qui concerne l'Angleterre.

Les restrictions sont supportées avec assez de résignation. Dans la campagne on se plaint du manque de main-d'oeuvre; par contre, en ville, le chômage forcé des fabriques de pâtes alimentaires produit un certain mécontentement dans les classes ouvrières, sans pour cela faire craindre à un mouvement.

Les grèves ne semblent pas à redouter.

Qu'ils appartiennent à la grande presse ou à la presse locale, les journaux exercent une heureuse influence sur l'esprit de la population.

L'action des journaux socialistes ou syndicalistes locaux est insignifiante dans notre secteur.

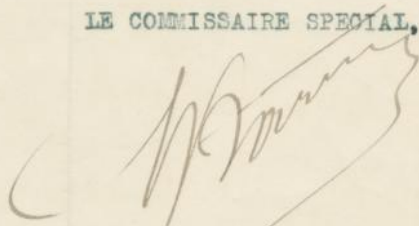
Il ne circule pas en ce moment de bruits pessimistes et il ne s'est produit, jusqu'à ce jour, aucune manifestation

à tendance pacifiste.

L'état d'esprit des jeunes soldats des dépôts est excellent, celui des récupérés et convalescents semble moins bon, soit à cause de leur incorporation, soit à cause des souffrances endurées au front, sans que pour cela le moral en soit trop affecté.

Les populations ont vu avec plaisir l'augmentation de la ration de vin et de ^{la} solde ^{accordée aux} ~~des~~ combattants, mais ^{elles} ~~désireraient~~ que cette augmentation, ou tout au moins une partie, s'étende à tous les soldats de la zone des armées, ce qui permettrait aux familles de réduire les envois d'argent qui grèvent de ~~plus~~ plus en plus lourdement leurs budgets.

LE COMMISSAIRE SPECIAL,





Toulon le 7 mars 1918

11 13
Rapport mensuel
sur l'état d'esprit,
l'attitude et l'opinion
des populations du secteur
de Toulon

Le Commissaire Spécial de Toulon
à l'honneur le Préfet des Alpes-Maritimes

Me conformant aux instructions de votre lettre
en date du 25 décembre 1917 par laquelle vous m'avez
demandé un rapport mensuel sur l'état d'esprit,
l'attitude et l'opinion des populations de mon secteur
ainsi que sur les difficultés de toutes sortes résultant
des événements actuels, j'ai l'honneur de vous faire
connaître que dans le courant du mois de février
1918, rien ne s'est produit qui puisse modifier ~~mon~~
rapport du mois précédent.

Cependant, je dois signaler le mécontentement d'une
grande partie de la population à la suite du dernier
envoi de farine. Or, surtout où l'on ne dispose pas
d'autre farine pour mélanger avec celle venant d'arriver
est particulièrement touché. Le pain mis en vente dans
cette localité est littéralement immanquable et
beaucoup de personnes même n'en consomment plus.
Le mécontentement est d'autant plus vif que la
plupart des paysans péchissent eux-mêmes de la farine

de froment et font de l'excellent pain pour leur consommation personnelle et cela aux yeux et sur de l'autre partie de la population qui est obligée de manger le pain fabriqué avec la farine envoyée par le Service du Ravitaillement.

Il y a là une source de conflits en perspective que l'on éviterait sûrement en améliorant un tant soit peu et dans la mesure du possible, la qualité de la farine destinée au secteur.

Jusqu'ici aucun incident ne s'est produit, les maires du canton ayant ramené leurs populations respectives en leur annonçant une meilleure farine pour le prochain envoi, mais il peut s'en produire si la promesse n'est pas tenue.

Je ne manquerai pas de vous tenir au courant de la situation créée par cet état de choses.

Le Commissaire Spécial
F. J. J.

2. La peur de l'espionnage et des sabotages

La peur de l'espionnage et des sabotages sont l'une des préoccupations du gouvernement français pendant la Première Guerre mondiale. C'est ce qu'il en ressort de la lecture des courriers du Ministère de l'Intérieur à destination des préfets.

Le 1^{er} février 1917, le ministre de l'Intérieur demande aux préfets d'exercer une grande vigilance pour les établissements travaillant pour des secteurs sensibles comme la Défense nationale (ill. 2.1). Il s'agit « *d'éviter des catastrophes qui peuvent coûter de lourds sacrifices en vies humaines et entraver la production de nos moyens de défense* ».

Les directives aux préfets sont très claires. Il leur faut se concerter avec « *les directeurs des établissements [...] imposez une surveillance attentive des gares, des hôtels [...] exigez des voyageurs étrangers qui vous sembleront suspects [...] la justification de leur présence dans votre département : contrôlez par télégramme leurs assertions [...]. Activez le zèle et l'initiative de vos services de police...* »

Dans son courrier du 26 février 1917, le ministre de l'Armement s'adresse aux généraux commandant les régions militaires (ill. 2.2). Il constate que « *les difficultés croissantes du recrutement de la main d'œuvre ont amené les directeurs d'usine à se montrer de moins en moins exigeants pour l'admission des ouvriers qu'ils embauchent et parfois même de les accepter sans avoir recueilli sur eux le moindre renseignement.* »

Le ministre ajoute qu'il faudrait conseiller aux industriels de tenir un registre dans lequel seraient répertoriés les ouvriers et indiquer la mention des pièces d'identité présentées. Ces registres doivent faciliter les contrôles des fonctionnaires de police chargés de la surveillance des usines.

Le gouvernement français s'inquiète de l'éventuelle présence d'employés d'origine austro-allemande, bulgare ou turque. Dans les Alpes-Maritimes, le commissaire spécial de Nice aborde le cas d'un Allemand travaillant dans une usine de chlore à Plan-du-Var. L'affaire est rapidement classée sans suite au vu des informations recueillies (ill. 2.3) : « *cet étranger qui vit en France depuis très longtemps, est considéré comme un honnête travailleur. Déserteur de l'armée allemande, il a tenu à donner à la France ses quatre fils dont trois sont sous les drapeaux...* ».

La crainte des menaces de sabotage est très toujours très forte. Dans son courrier du 9 juillet 1917, le ministère de l'Intérieur demande au préfet des Alpes-Maritimes de prendre des mesures de surveillance destinées à empêcher « *de se produire les attentats organisés par nos ennemis.* » Il détaille les apparences que peuvent prendre les bombes (ill. 2.4) :

« *Parfois les bombes revêtent l'apparence de briquettes de charbon remplies d'un formidable explosif. D'autres sont munies d'un mouvement d'horlogerie pouvant être actionné pour un temps allant de trois heures à huit jours.* »

« *Des tentatives criminelles vont se multiplier sans doute avec une grande ingéniosité de moyens, en vue de provoquer des explosions dans les usines travaillant pour l'armée, les moulins, les docks, les magasins, les chantiers, les ouvrages d'art.* »

À plusieurs reprises, le ministère de l'Intérieur exhorte les préfets à la vigilance quant aux risques d'attentats perpétrés par les Allemands. Les craintes du ministère de l'Intérieur sont relayées par le préfet des Alpes-Maritimes au commissaire spécial de Nice dans une lettre du 18 novembre 1917. Des menaces d'attentats pèsent contre « *des ouvrages d'art de la voie ferrée entre Marseille et Vintimille* » ; il faut prendre de toute urgence les mesures nécessaires. Aussi le préfet enjoint-il le commissaire d'instaurer un service intensif de surveillance (ill. 2.5).

Le commissaire spécial prend immédiatement toutes les mesures de sécurité nécessaires (patrouilles, piquets de soldats de garde sur les ouvrages d'art, surveillance des hôtels et des voyageurs qui s'y trouvent) (ill. 2.6).

La réalité est tout autre. Durant la Grande Guerre, les services spéciaux allemands et français intègrent le sabotage à leurs stratégies. Les Allemands avaient pour objectif d'infiltrer des saboteurs dans l'Hexagone par les pays neutres et à frapper le système de production des alliés, en Europe comme en Amérique. Cela se révèle sans réelle efficacité : aucune organisation de sabotage n'a existé en France pendant la guerre. Ce sont les sabotages opérés aux États-Unis qui ont été les plus importants, surtout dans les ports de San Francisco et de New York, où les explosions se multiplient. Ainsi trois agents allemands infiltrés provoquent une gigantesque explosion qui secoue la ville de New York dans la nuit du 29 au 30 juillet 1916 et détruit le dépôt d'armement de Black Tom qui abritait environ 1 000 tonnes d'explosifs, dont du TNT embarqué à bord d'une barge.

Durant la guerre, une surveillance est exercée sur les individus que les autorités considèrent comme suspects. Le commissaire spécial de Nice, dans une lettre du 18 septembre 1917 adressée au préfet des Alpes-Maritimes, évoque la présence dans le département d'individus qu'il classe dans la catégorie de personnes « sans aveu et indésirables ». Le ton est dur et la crainte de l'espionnage transparaît clairement (ill. 2.7) :

« Ces individus, dont le séjour ici ne paraît, en apparence, répondre à aucun but, n'en sont pas moins à mon avis, très dangereux dans une région comme la nôtre, région frontalière, étant donné surtout le voisinage de la Principauté de Monte-Carlo où ils peuvent se rencontrer avec des émissaires ennemis (...) Des mesures s'imposent donc afin de mettre cette catégorie de parasites dans l'impossibilité de nuire à notre défense nationale. »

Le commissaire spécial de Nice conclut en disant « je serais en conséquence d'avis d'éloigner du littoral des Alpes Maritimes tous ceux dont la présence dont la présence ne serait pas jugée indispensable (...), de donner à monsieur le Préfet les pouvoirs nécessaires qui lui seront utiles. » Il va plus loin : l'institution « d'une sorte de camp retranché civil » simplifierait la surveillance du littoral et « mettrait peut-être un terme aux bruits pessimistes sur l'issue de la guerre... »

MINISTÈRE de l'ARMEMENT
et des
FABRICATION de GUERRE.
Cabinet du Ministre

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 26 Février 1917.

N° 30 L/M.

LE MINISTRE de l'ARMEMENT

CABINET

et des FABRICATIONS de GUERRE à

Service de garde & de protection
des Etablissements travaillant
pour la Défense Nationale.

M.M. le Général Gouverneur Militaire
de LYON,

les Généraux, comdt les Régions
Nord 9 à 13, 15 à 18, 20 & 21

le Général Comdt en Chef les Forces de
Terre & de Mer de l'Afrique du Nord.

Les difficultés croissantes du recrutement de la main
d'œuvre ont amené les Directeurs d'Usine à se montrer de moins en
moins exigeants pour l'admission des ouvriers qu'ils embauchent & par-
fois même de les accepter sans avoir recueilli sur eux le moindre ren-
seignement.

Cette façon de procéder présente des dangers des plus sérieux &
il y aurait lieu de recommander aux Industriels de se montrer plus pru-
dents.

Il conviendrait d'autre part, de leur conseiller la tenue d'un
Régistre sur lequel seraient portés les noms de tous les ouvriers avec
indication des pièces d'identité présentées. Ces registres qui existent
d'ailleurs déjà dans beaucoup d'Etats, seraient mis à la disposition
des fonctionnaires de police chargés de la surveillance des Usines et
faciliteraient leurs recherches.

Signé Albert THOMAS.

XV^e RÉGION
B.C.R. de Toulon
Var et Alpes-Maritimes

Copie conforme transmise à titre de renseignement
à M.M. le Préfet du Var à..... DRAGUIGNAN
" des Alpes Maritimes..... N I C E
le Comdt BERAUD, Inspecteur des Usines à TOULON
& notifiée pour exécution à
M.M. le Commissaire spécial de TOULON
..... N I C E

Toulon, le 9 Mars 1917
Le Chef d'Etat - Major,



R. Cornuouff

2.2 Circulaire du ministre de l'Armement aux généraux commandant les régions recommandant la prudence et la tenue d'un registre des ouvriers par les directeurs d'usine, 26 février 1917. Arch. dép. Alpes-Maritimes, 2 R 10.

COMMISSARIAT SPÉCIAL

DE NICE

Nice, le 26 Février 1917

Le Commissaire Spécial de Nice

N° 1125

à Monsieur le PREFET des Alpes-Maritimes à NICE,

OBJET :

Visite dans les usines
travaillant pour la défense
nationale.

En réponse à votre note du 23 février cou-
rant, j'ai l'honneur de vous faire connaître que dans les
3 pièces annexées, usines ou ateliers de mon secteur, travaillant pour la
en consultation et avec prière de retour défense nationale, il n'existe aucun employé appartenant
au personnel dirigeant ou technique, qui, ayant obtenu une
naturalisation quelconque, ait des origines austro-alle-
mandes, bulgares ou turques.

Cependant au cours de la visite que j'ai
faite au Plan du Var, à l'usine de chlore, j'ai constaté
la présence, à titre permanent, comme chauffeur des ma-
chines, d'un sujet allemand, du nom de REINHARD Wilhelm-
Christian, né à Roth (Allemagne-Saxe), le 19 Octobre 1859
qui a revendiqué devant le Juge de Paix du canton d'Hyè-
res (Var), le 3 décembre 1910, la qualité de Français pour
ses quatre fils nés en France, savoir:

1° Wilhelm-Christian, 26 ans, mobilisé au
112^{ème} régiment d'infanterie, disparu,

2° Wilhelm-Auguste-Frédéric, réformé du 22^{ème} d'infanterie coloniale, habitant actuellement Grenoble, maison Philibert, quartier de la Croix Rouge,

3° Wilhelm-Charles-Auguste, 20 ans, qui se serait parait-il engagé au début de la guerre au 1^{er} Régiment Etranger,

4° Wilhelm-Emile-Albert, qui fait partie de la classe 1918 et habitant actuellement à Grenoble, maison Philibert quartier de la Croix Rouge.

REINHARD Wilhelm-Christian, qui est déserteur de l'armée allemande, vit séparé de sa femme, BRAND Caroline, native de Berne, de nationalité Suisse. Il habite la France depuis 31 ans.

Au début des hostilités, alors qu'il demeurait à Grenoble, maison Philibert, quartier de la Croix Rouge, où il s'employait comme journalier, il fut interné au camp de concentration de l'Ile Sainte-Marguerite. Il fut relâché après un séjour de trois mois, en raison de la présence de ses fils dans l'armée française.

A sa libération, il fut embauché comme ouvrier à l'usine ^{JEAN CURT} JANGLARD, fabrique d'explosifs à la Bocca, près Cannes, où il resta plus d'un an, c'est-à-dire jusqu'au 15 août 1916, époque à laquelle il alla travailler à l'usine de chlore du Plan du Var.

Cet étranger qui vit en France depuis très longtemps, est considéré comme un honnête travailleur.

Déserteur de l'armée allemande, il a tenu à donner à la France ses quatre fils dont trois sont sous les drapeaux. D'autre part sa conduite et sa moralité sont bonnes et son attitude au point de vue national, a toujours paru

2.3 Lettre du commissaire spécial de Nice au préfet à propos de Reinhard Wilhelm-Christian, 26 février 1917, Nice. Arch. dép. Alpes-Maritimes, 2 R 10.

boites renfermant des paquets de tabac à chiquer, des cigarettes et des morceaux de craie, chacun de ces objets pouvant détruire des machines et pièces de machines etc....

Ces tentatives criminelles vont se multiplier sans doute avec une grande ingéniosité de moyens, en vue de provoquer des explosions dans les usines travaillant pour l'armée, les moulins, les docks, les magasins, les chantiers les ouvrages d'art. J'ai l'honneur, en conséquence, d'appeler d'une façon toute spéciale votre attention sur les mesures de surveillance qui pourront être prises dans votre département, par toutes les autorités placées sous vos ordres pour empêcher de se produire les attentats organisés par nos ennemis.

Ci-joint veuillez trouver un exemplaire d'une circulaire adressée à la date du 21 Mars dernier à un certain nombre de Commissaires spéciaux de police, au sujet d'engins affectant la forme de boites de Corned Beef, dont l'introduction en France avait été signalée dans des conditions analogues.

P. LE MINISTRE DE L'INTERIEUR
Le Directeur de la Sûreté Générale
LEYMARIE.

2 R 10

2.4 Circulaire du ministre de l'Intérieur au préfet sur des craintes d'attentat par bombe, 9 juillet 1917. Arch. dép. Alpes-Maritimes, 2 R 10.

Cabinet du Préfet

Nice, le 18 novembre 1917

OBJET

CONFIDENTIEL
ET URGENT .

Le Préfet des Alpes-Maritimes ,
à Monsieur le Commissaire

Je vous adresse, ci- après, le texte d'un télégramme que je viens de recevoir de M. le Ministre de l'Intérieur:

"Suis avisé de source sûre que des attentats sont projetés par les agents de l'ennemi contre les ouvrages d'art de la voie ferrée de Marseille à Vintimille. Vous prie de prendre extrême urgence mesures nécessaires ".

Veillez prescrire immédiatement un service intensif de surveillance au moyen de tous les agents dont vous pourrez disposer. N'hésitez pas à faire arrêter toute personne qui vous paraîtrait suspecte et rendez-moi compte de toutes les dispositions que vous aurez prises, ainsi que de tous incidents qui vous seront signalés.

Le Préfet,

COMMISSARIAT SPÉCIAL

DE NICE

Nice, le 18 novembre 1917

Le Commissaire Spécial de Nice

à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes

N^o 5463

à Nice.

OBJET :

Mesures de Surveillance
sur la voie ferrée dans le
secteur d'Antibes à la
limite du territoire de
la Principauté de
Monaco.

Me conformant aux instructions que vous
avez bien voulu me donner au cours de la nuit
passée, en me transmettant copie d'un télégramme
de M. le Ministre de l'Intérieur, je me suis
immédiatement concerté avec l'officier adjoint au
Major de la garnison de Nice et avec le chef
de la voie des chemins de fer S. O. N., à l'effet
de prendre les mesures les plus rigoureuses pour
garantir tous les ouvrages d'art, contre les
actes criminels qui pourraient être tentés par
nos ennemis.

Dans mon secteur, c'est à dire depuis
Antibes jusqu'à la limite de la Principauté
de Monaco tous les ouvrages d'art tels que
tunnels, ponts, ponceaux, etc., sont gardés
militairement par des soldats appartenant à
différentes armes et chaque des dits ouvrages
comporte selon l'importance qu'il a un nombre
de soldats suffisant pour garantir de tout

acte de malveillance; La consigne la plus sévère
est donnée aux factionnaires. C'est l'assurance
que j'ai reçue ce matin, à la première heure de
la part de l'officier avec lequel je me suis entretenu.
En ce qui concerne la surveillance exercée
par les agents de la Compagnie T. L. M., M.
Giral, Ingénieur-chef de la Voie, avec lequel je
me suis également entretenu, fera exécuter de son côté
une surveillance active tout le long de la voie,
en prescrivant de multiples patrouilles, pendant
la nuit, de 4 heures du soir à 6 heures du
matin.

Pour ma part j'ai prescrit à dix de
mes collaborateurs de faire des visites journalières
dans les hôtels des localités avoisinant la voie
fermée depuis Antibes jusqu'à la limite du
territoire de la principauté de Monaco, d'interroger
les voyageurs étrangers sur leur identité, leur pro-
venance et l'objet de leur présence ici; de tenir
en surveillance ceux d'entre eux qui leur paraî-
traient suspects et de me proposer immédiatement
des mesures contre ceux qui leur sembleraient
dangereux, ou dont l'identité ne serait pas suffi-
samment établie. Ces agents ont reçu également
la consigne de s'entendre avec les autorités des
communes qu'ils visiteront à l'effet d'exercer
conjointement avec elles une surveillance des
plus sévères.

J'ai pris les mêmes dispositions en ce qui
concernent la ville de Nice et sa banlieue.

Le Commissaire Spécial.

J. B. Haug

2.6 Lettre du commissaire spécial de Nice au préfet détaillant les mesures de sécurité prises, 18 novembre 1917, Nice.
Arch. dép. Alpes-Maritimes, 2 R 10.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Commissariat Spécial

de
NICE

Nice, Le 18 Septembre 1917

N° 4415

Duplicata à la Direction

Le Commissaire Spécial de Nice
à Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes
NICE.

Projet d'organisation
de la ville de NICE et
de ses environs en camp
retranché civil.

Mesures à prendre contre
les Indésirables/

Au cours de mes nombreuses investigations j'ai été amené à constater à NICE et aux environs, la présence d'individus, hommes et femmes, dont les moyens d'existence et les agissements paraissent louches et qui, malgré la surveillance que j'ai fait exercer autour d'eux n'ont pu, jusqu'à ce jour, être catalogués que dans la catégorie des personnes "sans aveu et indésirables".

Ces individus, dont le séjour ici ne paraît, en apparence, répondre à aucun but, n'en sont pas moins à mon avis, très dangereux dans une région comme la nôtre, région frontière, étant donné surtout le voisinage de la Principauté de Monté-Carlo où ils peuvent se rencontrer avec des émissaires ennemis, et la présence sur

nos côtes de sous-marins avec lesquels ils peuvent parfaitement correspondre par des signaux, soit pendant le jour, soit pendant la nuit.

Le nombre de ces individus, pour ainsi dire sans aveu aussi bien français qu'étrangers ira en augmentant au moment de la saison hivernale, et la surveillance autour d'eux devient très difficile et quelquefois impossible en raison surtout du nombre d'agents relativement restreint dont je dispose.

Des mesures s'imposent donc afin de mettre cette catégorie de parasites dans l'impossibilité de nuire à notre défense nationale.

Je serais en conséquence d'avis d'éloigner du littoral des Alpes Maritimes tous ceux dont la présence ne sera pas jugée indispensable, après enquête sérieuse sur leur compte, et pour que cette mesure puisse recevoir sa complète exécution, de donner à Monsieur le Préfet les pouvoirs nécessaires pour prendre les décisions qui lui paraîtront utiles.

Il semblerait qu'un arrêté de Monsieur le Ministre de l'Intérieur suffirait pour instituer dans les Alpes-Maritimes une sorte de camp retranché civil, en donnant à Monsieur le Préfet l'autorité que nécessitent les circonstances que je viens d'exposer.

La surveillance exercée par l'administration maritime sur le littoral serait ainsi simplifiée, et d'autre part, on mettrait peut-être un terme aux bruits pessimistes sur

l'issue de la guerre qui circulent souvent sans qu'on puisse en trouver la source, et à la propagande anonyme que l'on fait pour amener le public à concevoir l'idée d'une paix prématurée.

Des mesures exceptionnelles s'imposent d'autant plus ici, qu'ainsi qu'il résulte de la circulaire ministérielle que vous avez bien voulu me communiquer à la date du 6 du présent mois, les Allemands organiseraient actuellement un service de propagande intense entre Zurich Monaco et Nice.

LE COMMISSAIRE SPECIAL,

P. Hae...

3. Difficultés des entreprises locales et pénuries

Avant l'entrée en guerre en 1914, la Côte d'Azur est surtout connue pour être l'une des grandes capitales du tourisme international. L'activité touristique génère l'essentiel des ressources du département. L'arrière-pays est plus pauvre.

L'agriculture, dominée par la polyculture et l'élevage, est handicapée par les conditions naturelles. Seule la culture florale est florissante.

L'industrie maralpine souffre d'une absence de matières premières, d'une insuffisance énergétique, d'un isolement couplé à un réseau ferroviaire médiocre. Dans le paysage industriel des Alpes-Maritimes s'illustrent l'industrie de la parfumerie, le bâtiment ou la poterie et quelques entreprises de produits alimentaires. S'y ajoutent quelques fonderies de métaux ou des ateliers de textiles.

La guerre et surtout sa durée aggravent progressivement la situation économique du département.

En 1917, la baisse de l'activité économique est ressentie d'une manière encore plus forte. La lettre du 18 mai 1917 de Jane Willaume, destiné au préfet des Alpes-Maritimes, révèle une détresse financière. Gérante d'un garage automobile et subvenant seule aux besoins de sa famille depuis le départ de son mari et de son fils pour la guerre, elle sollicite l'autorisation de travailler pour la défense nationale afin de pouvoir continuer à payer son personnel (ill. 3.1).

« J'ai de même un personnel assez nombreux, qui hélas depuis la suppression de l'essence ne m'est d'aucun rapport et que je suis obligé de payer. Ces frais énormes que je ne pourrai continuer dans les circonstances actuelles [...] Mon mari et mon fils sont au front. J'ai chez moi trois enfants dont deux en bas âge, et je ne reçois pas un centime d'allocation. Je sollicite donc de l'ouvrage, monsieur le Préfet, car je n'ai que mon métier pour vivre. »

Le secteur de la parfumerie est sévèrement impacté. Les parfumeurs de Grasse sont confrontés à des problèmes de livraison de matières premières tels que le charbon ou l'essence (utilisé pour l'extraction), mettant en péril leur activité. Dans un courrier du 4 avril 1917 au président du Comité d'action économique de Nice, la société Tombarel frères se plaint du caractère non-prioritaire du transport de sa commande. Les industries de la parfumerie de la Côte-d'Azur, compte tenu de la nature de leur activité, ne travaillent pas pour la Défense nationale. Or, les seuls transports prioritaires sont ceux qui y concourent et servent à l'acheminement des troupes.

Malgré le soutien du Préfet des Alpes-Maritimes, la gare de Marseille ne prend « *en considération que les bons de priorité émanés de l'Intendance (aux Armées)* ». La société Tombarel frères sollicite alors l'Intendance qui refuse d'accorder le bon de priorité demandé (ill. 3.2):

« L'Intendance, à son tour, a déclaré qu'elle ne pouvait viser notre demande et le bon de priorité : l'expédition en question n'étant pas destinée à l'approvisionnement d'une usine travaillant pour la Défense nationale ».

La société Tombarel frères est accablée : « *mais si au manque de combustible s'ajoute le manque d'essence, il n'y a plus vraiment aucun moyen de travailler.* »

Un autre secteur qui souffre des difficultés d'approvisionnement et d'acheminement est celui de la papeterie. Le 25 mai 1917, deux fabricants de papiers se plaignent auprès du préfet des Alpes-Maritimes de la difficulté à se procurer du vieux papier pour la fabrication du papier gris

pour l'impression des tickets d'alimentation. Les deux hommes s'indignent que les papiers collectés à Nice soient exportés vers l'Italie ; ce qui a pour conséquence de provoquer la raréfaction et l'augmentation du coût du papier gris (ill. 3.3).

« La matière première qui sert à la fabrication du papier gris est surtout le vieux papier. Or, la presque totalité des vieux papiers recueillis à Nice est expédiée en Italie, alors que l'Italie, elle, prohibe l'exportation en France de ses vieux papiers. Résultat : rareté et hausse de cette matière première, et, par voie de conséquence, renchérissement des papiers gris fabriqués, lesquels se vendaient autrefois de 14 à 18 francs le kilo, et valent maintenant de 60 à 65 francs. »

Et d'agiter le spectre du chômage que la pénurie de vieux papier engendrerait *« Et, chose plus grave encore, devant la rareté de la matière première, les 4 usines de la région envisagent une fermeture prochaine et inévitable, mesure qui jetterait sur le pavé des centaines d'ouvriers... »*

Comme pour les entreprises de parfumerie, le secteur de la papeterie connaît des problèmes liés au transport. Le préfet est alerté à ce sujet et une injustice est soulevée :

« Il nous faut des mois et des mois d'attente pour obtenir le transport de nos marchandises... Eh bien ! Les chiffonniers qui pratiquent l'exportation trouvent immédiatement à Monaco, les wagons vides dont ils ont besoin pour dépouiller l'industrie et le commerce français ; c'est tout simplement un scandale.»

Les papetiers demandent l'interdiction de l'exportation des vieux papiers et ils obtiennent gain de cause.

De la mi-janvier à la mi-février 1917, la France connaît un épisode hivernal très rude ; même le Sud-est, malgré son habituel climat hivernal clément, souffre. Les Maralpins manquent de charbon et se tournent vers le bois pour se chauffer. Cette matière première vient aussi à manquer et la pénurie a des répercussions sur les activités économiques de la région. Le manque de bois impacte notamment la profession des boulangers. Voici qu'écrit le président de la Commission d'alimentation des Alpes-Maritimes (créée en août 1914) au maire de Saint-Tropez, le 9 février 1917 (ill. 3.4) :

« Nous avons l'honneur de vous prier de vouloir bien nous faire connaître si vous estimez qu'il nous serait possible de trouver à acheter dans votre région une importante quantité de bois pour le chauffage des fours de boulangers. Ce combustible devient rare à Nice. »

Et le président de la Commission d'expliquer qu'il a décidé d'intervenir pour éviter une crise dont les conséquences seraient graves.

La carence en bois de chauffage touche aussi la population. Le 12 février 1917, le président de la Commission d'alimentation des Alpes-Maritimes saisit le maire d'Antibes. À la lecture de cette lettre, on suppose que la pétition transmise par le maire d'Antibes à la Commission d'alimentation des Alpes-Maritimes a pour objet le manque de bois de chauffage. Le président de la Commission suggère aux pétitionnaires d'utiliser les forêts entourant la ville d'Antibes (ill. 3.5) :

« Nous avons l'honneur de vous prier [...] de vouloir bien insister auprès des signataires [...] qu'ils prennent, d'accord avec la Municipalité, les mesures utiles pour assurer leurs besoins en bois de chauffage. La ville d'Antibes est à proximité de centres boisés très importants. »

La guerre affecte aussi l'approvisionnement en denrées alimentaires. Dans une région où l'agriculture est faible, les importations sont de rigueur. Avec l'irrégularité des transports ferroviaires, le ravitaillement reste toujours insuffisant. Malgré la politique de rationnement, la pénurie touche tous les produits. Le prix des denrées s'envole. Le Comité d'action économique de la XV^e région à Marseille relaie au bureau de Marseille du Ministère du Ravitaillement général et des Transports maritimes une inquiétude émise par le correspondant du Délégué du Ministre de la guerre au Sous-comité d'action économique des Alpes-Maritimes à Nice au sujet du blé. La réponse du bureau de Marseille se veut rassurante, tout en reconnaissant un état de pénurie avéré (ill. 3.6).

« [...] La récolte des blés indigènes se fait sentir actuellement dans certains départements et améliore la situation, ce qui fait que nous pouvons distribuer plus facilement les quantités importantes de blés exotiques dans les départements qui ne récoltent pas du tout de blés indigènes, comme le département des Alpes-Maritimes. [...] J'espère pouvoir envoyer par eau, dans ce département si intéressant, 12 000 quintaux blé dans le courant de la semaine prochaine. [...] Vous pouvez être assuré que ce département ne manquera pas de farines. »

Par voie d'affichage sur tout le territoire national, le gouvernement incite les populations et notamment les enfants à ramasser des marrons, des fânes et des glands. L'incitation est d'ordre financier. La récolte est employée en distillerie pour la fabrication de l'alcool et de l'acétone et permet de réserver des quantités équivalentes en maïs et de riz pour l'alimentation humaine. Ainsi, l'affiche vante le ramassage et la distillation de trois millions de kilos de marrons en 1917 (ill. 3.7).

En 1917, le ministère de la Guerre décide de lancer une enquête sur la situation économique dans les départements français. L'analyse de trois questionnaires fait ressortir quelques points récurrents et communs à ces trois sociétés : la diminution importante du personnel et la difficulté de trouver de la main-d'œuvre, la diminution du chiffre d'affaires et des salaires, la pénurie de matières premières et de combustibles, des difficultés de transports (ill. 3.8).

Nice le 18 Mai 1917.

Monsieur le Préfet
des Alpes-Maritimes

Usines

Monsieur le Préfet.

J'ai l'honneur de solliciter votre bienveillant appui et je vous demande instamment de m'accorder l'autorisation suivante. Je désirerais, Monsieur le Préfet, si vous voulez bien me le permettre, que l'atelier de mécanique situé dans mon garage "6 Rue Massenet à Nice" puisse travailler pour les besoins de la défense nationale; celui-ci véritablement important est le troisième sur la place de Nice.

J'ai de même un personnel assez nombreuse, qui hélas depuis la suppression de l'essence ne m'est d'aucun rapport et que je suis obligée de payer. Ces frais énormes que je ne pourrai continuer dans les circonstances actuelles pourraient être atténués, si vous voulez bien, Monsieur le Préfet, me permettre de travailler pour l'armée.

Mon mari et mon fils sont au front; j'ai chez moi trois enfants dont deux en bas âge, et je ne reçois pas une centime d'allocation. Je sollicite donc de l'ouvrage, Monsieur le Préfet, car je n'ai que mon métier pour vivre. Je suis certain que ma demande sera parfaitement accueillie par vous si bon, et que vous m'aidez à utiliser mon local et mon personnel pour les besoins de l'armée.

Dans l'attente de recevoir l'assurance de votre précieux concours, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, avec mes remerciements anticipés, l'assurance de ma parfaite considération.

Jane Willaume

Garage - Auto - Car - 6 Rue Massenet - Nice

3.1 Lettre de Jane Willaume au préfet des Alpes-Maritimes demandant à travailler pour la Défense nationale, 18 mai 1917. Arch. dép. Alpes-Maritimes, 2 R 10.



Tombarel frères

GRASSE (FRANCE)

MATIÈRES PREMIÈRES
POUR
PARFUMERIE

Telegrammes: TOMBAREL GRASSE
ABC Code 3^{ème} Edition

GRASSE, le 4 Avril 1917

Monsieur le PRESIDENT du COMITE d'ACTION
ECONOMIQUE
à NICE

Monsieur le PRESIDENT,

A la date du 28 Mars, Monsieur
Le PREFET des ALPES-MARITIMES a bien voulu délivrer à la MAISON
TOMBAREL Frères un bon de priorité pour le transport d'un wagon com-
plet d'Essence à leur expédier de la Gare de MARSEILLE-ARENOC par la
COMPAGNIE GENERALE des PETROLES. Cette essence est destinée au trai-
tement des plantes et des fleurs de la Parfumerie, et, par conséquent
à un usage essentiellement agricole.

La Gare de MARSEILLE-ARENOC à laquelle ce bon a été
présenté a répondu qu'elle ne prenait en considération que les bons
de priorité émanés de l'Intendance.

L'Intendance, à son tour, a déclaré qu'elle ne pou-
vait viser notre demande et le bon de priorité: "l'expédition en ques-
tion n'étant pas destinée à l'approvisionnement d'une usine travail-
lant pour la Défense Nationale."

Dans ces conditions, nous n'avons plus qu'à fermer
nos usines et à prévenir les propriétaires agriculteurs que nous
refuserons leurs plantes et leurs fleurs. Déjà, cette éventualité
menaçante a paru se réaliser lorsque nous avons failli manquer de
charbon: et il n'est pas dit que ce combustible nous soit livré à
temps et en quantité suffisante, mais, si au manque de combustible
s'ajoute le manque d'Essence, il n'y a vraiment plus aucun moyen de
travailler.

3.2 Lettre de la société Tombarel frères au président du comité d'action économique au sujet des difficultés de transport, 4 avril 1917. Arch. dép. Alpes-Maritimes, 10 R 2.

PAPETERIES DE LA COTE-D'AZUR

MAISON FONDÉE EN 1872

son est rellisvrt à ,eant de aines nel auon-angire? .eicv ettes snab

Téléphone 38-40

PAPIERS DE PLIAGE
MANUFACTURE DE SACS

IMPRESSIONS EN TOUS GENRES

DÉPÔT DE FICELLES ET CORDAGES

Bureaux et Entrepôts
5, RUE PALERMO, 5
NICE

Monsieur le Préfet,

NICE, le 25 Mai 1917.

à Monsieur le PRÉFET des ALPES MARITIMES.

à NICE.

Nous avons l'honneur d'appeler votre attention bienveillante sur le péril qui menace l'existence, déjà bien précaire, d'une industrie essentiellement régionale : la fabrication du papier gris pour l'alimentation.

La matière première qui sert à la fabrication du papier gris est surtout le vieux papier. Or, la presque totalité des vieux papiers recueillis à Nice est expédiée en Italie, alors que l'Italie, elle, prohibe l'exportation en France de ses vieux papiers.

Résultat : rareté et hausse de cette matière première, et, par voie de conséquence, renchérissement des papiers gris fabriqués, lesquels se vendaient autrefois de 14 à 18⁷ % kos, et valent maintenant de 60 à 65 frs.

Et, chose plus grave encore, devant la rareté de la matière première, les 4 Usines de la région envisagent une fermeture prochaine et inévitable, mesure qui jetterait sur le pavé des centaines d'ouvriers....

Mais, ce qui est vraiment inouï, c'est ceci :

Le commerce et l'industrie en France sont paralysés surtout par la pénurie du matériel de transport; et il nous faut des mois et des mois d'attente pour obtenir le transport de nos marchandises.... Eh! bien, les chiffonniers qui pratiquent l'exportation trouvent IMMEDIATEMENT à Monaco, les wagons vides dont ils ont besoin pour dépouiller l'industrie et le commerce français; c'est tout simplement un scandale, auquel nous vous supplions respectueusement, Monsieur le Préfet, de mettre fin, en décrétant, ce qui est, je crois, en votre pouvoir, l'interdiction de l'exportation des vieux papiers dans le département des Alpes Maritimes.

Dès les premières années de la guerre, pour conjurer la crise du papier, l'Angleterre a pris pareille mesure; l'Italie a suivi l'Angleterre

PAPETERIES DE LA CÔTE-D'AZUR

dans cette voie. Serions-nous les seuls en France, à travailler de nos propres mains à notre ruine ?

Dans l'espoir que vous voudrez bien prêter une oreille attentive et bienveillante à notre protestation légitimement indignée, nous vous prions de vouloir bien agréer,

Monsieur le Préfet,

avec l'expression anticipée de notre vive reconnaissance, l'hommage de nos sentiments les plus respectueux.

A. J. Jubelin

Alrabat
Fabricant de papiers
Nice

fabricant de papiers
au Bar St. Augustin
Nice

Le commerce et l'industrie en France sont gravement atteints par la pénurie de matériaux de transport; et il nous faut des mois d'attente pour obtenir le transport de nos marchandises. En bien, les chiffonniers qui pratiquent l'exportation trouvent IMMÉDIATEMENT à Monaco, les vieux vidés dont ils ont besoin pour équiper l'industrie et le commerce français. C'est tout simplement un scandale, auquel nous vous supplions respectueusement Monsieur le Préfet, de mettre fin, en décrétant, ce qui est, je crois, en votre pouvoir, l'interdiction de l'exportation des vieux papiers dans le département des Alpes Maritimes.

Dès les premières années de la guerre, pour conjurer la crise du papier, l'Angleterre a pris la même mesure: l'Italie a suivi l'Angleterre.

Les Alpes-Maritimes ont une industrie et un commerce français qui ont besoin de matériaux de transport; et il nous faut des mois d'attente pour obtenir le transport de nos marchandises. En bien, les chiffonniers qui pratiquent l'exportation trouvent IMMÉDIATEMENT à Monaco, les vieux vidés dont ils ont besoin pour équiper l'industrie et le commerce français. C'est tout simplement un scandale, auquel nous vous supplions respectueusement Monsieur le Préfet, de mettre fin, en décrétant, ce qui est, je crois, en votre pouvoir, l'interdiction de l'exportation des vieux papiers dans le département des Alpes Maritimes.

Dès les premières années de la guerre, pour conjurer la crise du papier, l'Angleterre a pris la même mesure: l'Italie a suivi l'Angleterre.

3.3 Plainte des papetiers de la Côte-d'Azur au préfet des Alpes-Maritimes au sujet de la fabrication du papier gris, 25 mai 1917. Arch. dép. Alpes-Maritimes, 2 R 2.



Nice, le 9 Février 1917

La Commission d'alimentation des Alpes-Maritimes,
à Monsieur le M A I R E
à Saint T R O P E Z

Monsieur le Maire,

Nous avons l'honneur de vous prier de vouloir bien nous faire connaître si vous estimez qu'il nous serait possible de trouver à acheter dans votre région une importante quantité de bois pour le chauffage des fours de boulangers. Ce combustible devient rare à Nice et nous avons décidé de prendre des mesures en notre pouvoir pour essayer d'éviter une crise dont les conséquences seraient des plus graves. Nous recevions le bois à Nice et le céderions aux intéressés à prix de revient.

Nous vous serions donc infiniment reconnaissants, au cas où des négociants posséderaient des stocks de bois de chauffage, de vouloir bien nous les signaler pour nous permettre d'entrer en relations avec eux.

Agréé, Monsieur le Maire, l'assurance de nos sentiments très distingués.

Le Président,

*en passant vos services etlement
il meun Laiton, froid
au Hug. (1917)*



Série de classement des archives communales : Laiton.

3.4 Lettre du président de la Commission d'alimentation des Alpes-Maritimes au maire de Saint-Tropez au sujet du bois de chauffage, 9 février 1917. Arch. dép. Alpes-Maritimes, 10 R 28.

Nice, le 12 Février 1917

Mis en route

La Commission d'alimentation des Alpes-Maritimes,
à Monsieur le MAIRE
à ANTIBES

Monsieur le Maire,

Nous avons l'honneur de vous prier, en réponse à votre lettre du 6 courant, de vouloir bien insister auprès des signataires de la pétition que vous nous transmettez pour qu'ils prennent, d'accord avec la Municipalité, les mesures utiles pour assurer leurs besoins en bois de chauffage. La ville d'Antibes est à proximité de centres boisés très importants, d'où il semble possible de tirer tout le bois de chauffage nécessaire à ses besoins. Le transport en a lieu par charrettes, ce qui diminue les difficultés.

Agréé, Monsieur le Maire, l'assurance de nos sentiments distingués.

Le Président,

Ministère
du Ravitaillement Général
- fénos et des es conruas' i é à , suplé e délégué
Transports Maritimes.

REPUBLIQUE FRANCAISE

Marseille le 24 août 1917.

++--
Service du Ravitaillement

Bureau de Marseille

Monsieur le DELEGUE DU MINISTRE DE LA GUERRE
COMITE D'ACTION ECONOMIQUE DE LA XV° REGION
PREFECTURE.

MARSEILLE

le délégué du ministre de la Guerre
du Comité d'action économique
de la XV° région.
Signé :

Vous avez bien voulu me communiquer la lettre que le correspondant du Délégué du Ministère de la Guerre au Sous-Comité d'Action Economique des Alpes-Maritimes à Nice vous a écrite au sujet de la pénurie de farine de blé dans ce département.

J'ai l'honneur de vous aviser qu'il est vrai que pendant quelques semaines nous avons été assez à court par suite des arrivages restreints de blés exotiques.

Mais la récolte des blés indigènes se fait sentir actuellement dans certains départements et améliore la situation, ce qui fait que nous pouvons attribuer plus facilement les quantités importantes de blés exotiques dans les départements qui ne récoltent pas du tout de blés indigènes, comme le département des Alpes-Maritimes.

En outre, il y a actuellement une vingtaine de bateaux flottant sur Marseille, dont un est arrivé depuis trois jours et sur lequel j'ai attribué deux mille quintaux blé au département des Alpes-Maritimes.

J'espère pouvoir envoyer par eau, dans ce département si intéressant, 12.000 quintaux blé dans le courant de la semaine prochaine.

J'ajoute que des envois importants de farine ont été faits dans le courant de cette semaine soit de Marseille, soit de Bordeaux, et vous pouvez être assuré que ce département ne manquera pas de farines.

J'estime que les mauvais jours, si j'ose m'exprimer ainsi sont passés.

Vous pouvez tout à fait rassurer votre correspondant de Nice.

Je reste à votre entière disposition pour vous donner tous les renseignements complémentaires qui pourraient vous être utiles, et

.....

3.6 Lettre du service de ravitaillement de Marseille au Comité d'action économique de la XV^e Région sur la pénurie de blé dans les Alpes-Maritimes, 24 août 1917. Arch. dép. Alpes-Maritimes, 10 R 2.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU RAVITAILLEMENT

Service de la Main-d'Œuvre Scolaire : 51, Rue Cambon, PARIS

RAMASSAGE

des Marrons d'Inde

des Faïnes et des Glands

En 1917, 3.000.000 de kilos de Marrons d'Inde ont été ramassés et employés par les distilleries pour la fabrication de produits intéressant la Défense Nationale.

En 1918, les Commissions de réception qui fonctionnent dans chaque commune pour recevoir les céréales recevront également les **Marrons d'Inde**, les **Faïnes** et les **Glands**.

Chacun de ces produits sera **payé comptant à la réception** suivant les prix indiqués ci-après :

MARRONS D'INDE :

<i>Après séchage</i>	Du 15 Décembre au 15 Février.. ..	0.10 le kg.
	Du 15 Février au 15 Avril	0.15 —

et dès la récolte } **FAINES** décortiquées : **0.25** le kg. **GLANDS** : **0.15** le kg.

Section Economique de la XV^e Région

ENQUÊTE ÉCONOMIQUE

Questionnaire à renvoyer

DEMANDES	REPOSES			
1. Nature, situation, forme commerciale et particularités de l'industrie.	Magasins de vente (gros et détail) de porcelaines, verreries, cristaux et articles de ménage.			
I. — Main-d'œuvre				
2. Nombre approximatif d'ouvriers, en détaillant par catégories (hommes, femmes, apprentis).	Pas d'ouvrier. — Une douzaine d'employés (comptables, vendeurs et garçons de magasin).			
3. Modifications apportées par la Guerre dans le nombre et le genre de personnel (militaires, prisonniers, internés, etc.).	Personnel diminué d'un tiers environ par suite de la pénurie d'affaires.			
4. Est-il fait appel à la main-d'œuvre étrangère ou coloniale ?	Quelques employés italiens.			
5. Moyenne de salaires payés. — Modifications apportées par la guerre ou à prévoir pour l'après-guerre.	<table border="0"> <tr> <td rowspan="2" style="font-size: 2em; vertical-align: middle;">}</td> <td>30.000,00 par an avant la guerre.</td> </tr> <tr> <td>20.000,00 environ depuis la guerre.</td> </tr> </table>	}	30.000,00 par an avant la guerre.	20.000,00 environ depuis la guerre.
}	30.000,00 par an avant la guerre.			
	20.000,00 environ depuis la guerre.			
6. Exposer les difficultés rencontrées ou à prévoir dans le recrutement de la main-d'œuvre et les desiderata pour l'après-guerre.	»			
II. — Matières premières				
7. Matières premières nécessaires à l'industrie et difficultés rencontrées pour l'approvisionnement.	»			
8. Lieux de provenance. — Provenaient-elles avant la guerre des pays ennemis, et comment y a-t-il été suppléé ?	»			
9. Quels sont vos desiderata pour l'après-guerre (transports, droits de douane, etc., etc.).	»			

3.8 Situation économique de trois entreprises du département des Alpes-Maritimes au travers d'une enquête économique lancée par le ministère de la Guerre, août 1917. Arch. dép. Alpes-Maritimes, 10 R 2.

III. — Produits fabriqués

10. Aperçu approximatif de la production avant et depuis la guerre et prévue pour l'après-guerre.

»

11. Caractères spéciaux des produits fabriqués.

»

12. Principaux débouchés en France, aux colonies, à l'étranger. Y avait-il avant la guerre des débouchés en pays étranger et comment a-t-il été suppléé à leur fermeture ?

Les départements voisins, la Corse, la Principauté de Monaco et quelques affaires avec l'Italie.

13. Quels sont vos desiderata pour l'après-guerre ?

Une plus grande facilité pour les transports et diminution des tarifs.

IV. — Situation générale de l'Industrie

14. Votre branche d'industrie et votre industrie particulière ont-elles été atteintes ou transformées par la guerre et par suite de quelles causes ?

Notre chiffre d'affaires se trouve considérablement réduit par suite de la difficulté de recevoir les marchandises pouvant remplacer celles expédiées par l'étranger et principalement par l'Allemagne.

15. Envisagez-vous pour l'après-guerre une modification dans la situation de votre industrie ?

Une modification très-favorable à notre industrie, si l'on interdit l'entrée en France des produits étrangers.

16. Vos desiderata en matière de transports terrestres, fluviaux ou maritimes, organisation du crédit, régime des exportations, etc. ?

Rapidité des transports et diminution des tarifs.

17. Quelle est la concurrence française ou étrangère que vous redoutez ?

La concurrence allemande et autrichienne, à moins que l'on ne prenne les mesures nécessaires pour l'empêcher.

18. Y a-t-il des industries liées à la vôtre et dont le développement vous intéresse ?

Celles naturellement nous expédiant les produits que nous vendons.

Le Délégué du Ministre de la Guerre
au Comité d'Action Economique de
la XV^e Région,

G. RIPERT.

N. B. — Tous les renseignements doivent être adressés à M. Sarboullet
correspondant du délégué du Ministre de la Guerre pour le
département des Alp. Mms

Adresse :

à la Préfecture

Hôtellerie

MINISTÈRE DE LA GUERRE

N°

Section Economique de la XV^e Région

ENQUÊTE ÉCONOMIQUE

Questionnaire à renvoyer

DEMANDES

REPONSES

1. Nature, situation, forme commerciale et particularités de l'industrie.

HOTEL de la PAIX

I. — Main-d'œuvre

2. Nombre approximatif d'ouvriers, en détaillant par catégories (hommes, femmes, apprentis).

60 hommes et 10 femmes

3. Modifications apportées par la Guerre dans le nombre et le genre de personnel (militaires, prisonniers, internés, etc.).

hotel fermée

4. Est-il fait appel à la main-d'œuvre étrangère ou coloniale ?

prévoir 30 a 40 /p 00 d, augmentation

5. Moyenne de salaires payés. — Modifications apportées par la guerre ou à prévoir pour l'après-guerre.

6. Exposer les difficultés rencontrées ou à prévoir dans le recrutement de la main-d'œuvre et les desiderata pour l'après-guerre.

le recrutement des employeurs est a prévoir avec beaucoup de difficultés pour la partt partie hotelière,

II. — Matières premières

7. Matières premières nécessaires à l'industrie et difficultés rencontrées pour l'approvisionnement.

Matériel - Alimentation-Chauffage,

8. Lieux de provenance. — Provenaient-elles avant la guerre des pays ennemis, et comment y a-t-il été suppléé ?

la maison se servait dans les industries du Nord et l,Est de la FRANCE,

9. Quels sont vos desiderata pour l'après-guerre (transports, droits de douane, etc., etc.).

grande réduction de douane est nécessaire

III. — Produits fabriqués

- | | |
|--|--|
| 10. Aperçu approximatif de la production avant et depuis la guerre et prévue pour l'après-guerre. | grande réduction du chiffre d'affaire, |
| 11. Caractères spéciaux des produits fabriqués. | - |
| 12. Principaux débouchés en France, aux colonies, à l'étranger. Y avait-il avant la guerre des débouchés en pays étranger et comment a-t-il été suppléé à leur fermeture ? | - - |
| 13. Quels sont vos desiderata pour l'après-guerre ? | -- |

IV. — Situation générale de l'Industrie

- | | |
|--|--|
| 14. Votre branche d'industrie et votre industrie particulière ont-elles été atteintes ou transformées par la guerre et par suite de quelles causes ? | l'Hotel est fermée depuis Aout 1914
n'ayant pu l'exploitée par suite des réquisitions ci-dessous,
7
76 lits, 74 sommiers, |
| 15. Envisagez-vous pour l'après-guerre une modification dans la situation de votre industrie ? | 77 matelas, 66 oreillers et traversins,
160 couvertures diverses , 30 édredons
200 draps de lits,,, |
| 16. Vos desiderata en matière de transports terrestres, fluviaux ou maritimes, organisation du crédit, régime des exportations, etc. ? | vu les grandes difficultés de réapprovisionnement du-dit matériel ,ainsi que pour |
| 17. Quelle est la concurrence française ou étrangère que vous redoutez ? | l'alimentation , l'Hotel restera fermée pour la durée de la guerre, |
| 18. Y a-t-il des industries liées à la vôtre et dont le développement vous intéresse ? | |

Emile Pivel

Le Délégué du Ministre de la Guerre
au Comité d'Action Economique de
la XV^e Région,

G. RIPERT.

N. B. — Tous les renseignements doivent être adressés à M.....
..... correspondant du délégué du Ministre de la Guerre pour le
département d

Adresse :

C^o HOTEL DE LA PAIX
NICE
EMILE PIVEL PP^m

24656

Confiserie - Biscuiterie

MINISTÈRE DE LA GUERRE

N°

Section Economique de la XV^e Région

ENQUÊTE ÉCONOMIQUE

Questionnaire à renvoyer

DEMANDES

1. Nature, situation, forme commerciale et particularités de l'industrie.

REPONSES

Pâtisserie - Confiserie -
Fabrique de fruits confits

I. - Main-d'œuvre

2. Nombre approximatif d'ouvriers, en détaillant par catégories (hommes, femmes, apprentis).

avant guerre :
Le Patron faisant fonction de chef.
6 ouvriers
2 apprentis
4 demoiselles de magasin - 2 tonnes

3. Modifications apportées par la Guerre dans le nombre et le genre de personnel (militaires, prisonniers, internés, etc.).

Mobilisation du Patron et des ouvriers.
Personnel réduit de plus de moitié

4. Est-il fait appel à la main-d'œuvre étrangère ou coloniale ?

main d'œuvre étrangère :
ouvriers italiens ou suisses

5. Moyenne de salaires payés. - Modifications apportées par la guerre ou à prévoir pour l'après-guerre.

Salaires avant guerre environ 15.000 francs/an.
" fi. l'année dernière réduits à 7000⁺

6. Exposer les difficultés rencontrées ou à prévoir dans le recrutement de la main-d'œuvre et les desiderata pour l'après-guerre.

Tous les ouvriers qui reviendront de la guerre en état de travailler reprendront à la maison la place qu'ils y avaient avant la mobilisation

II. - Matières premières

7. Matières premières nécessaires à l'industrie et difficultés rencontrées pour l'approvisionnement.

Beaucoup de difficultés, dont la principale est l'interdiction de la vente d'employer le froment - Le manque de coke et le rareté de tout combustible - Pénurie de sucre

8. Lieux de provenance. - Provenaient-elles avant la guerre des pays ennemis, et comment y a-t-il été suppléé ?

Il a été suppléé à la famine de froment par le froment de riz et le féculé, d'un bien moins bon rendement et 4 à 5 fois plus cher

9. Quels sont vos desiderata pour l'après-guerre (transports, droits de douane, etc., etc.).

Transports rapides et droits de douane minimes pour les expéditions de fruits confits.

III. — Produits fabriqués

10. Aperçu approximatif de la production avant et depuis la guerre et prévue pour l'après-guerre. *En pâtisserie-confiserie travail réduit de moitié. Pour les expéditions de fruits confits, réduit de plus des 3/4 — tout ça reprendra bien après la guerre —*
11. Caractères spéciaux des produits fabriqués. *Le Pâtisserie comme dans toute la France, pas de spécialité — Les fruits confits sont une industrie locale*
12. Principaux débouchés en France, aux colonies, à l'étranger. Y avait-il avant la guerre des débouchés en pays étranger et comment a-t-il été suppléé à leur fermeture ? *Expéditions de confiserie et fruits confits pour la clientèle en détail, on ne fait pas le gros. Envois dans tous les pays. La vente manquant on a diminué la fabrication*
13. Quels sont vos desiderata pour l'après-guerre ? *Beaucoup d'étrangers à Nice, ce qui nous assure de brillantes saisons*

IV. — Situation générale de l'Industrie

14. Votre branche d'industrie et votre industrie particulière ont-elles été atteintes ou transformées par la guerre et par suite de quelles causes ? *Le manque d'étrangers, la suppression naturelle des fêtes de saison d'une part, et d'autre part les mesures restrictives du Gouvernement nous ont causé un grand préjudice.*
15. Envisagez-vous pour l'après-guerre une modification dans la situation de votre industrie ? *Les modifications provenant de l'état de guerre cesseront avec le retour de la paix*
16. Vos desiderata en matière de transports terrestres, fluviaux ou maritimes, organisation du crédit, régime des exportations, etc. ? *voir question n° 9*
17. Quelle est la concurrence française ou étrangère que vous redoutez ? *Aucune*
18. Y a-t-il des industries liées à la vôtre et dont le développement vous intéresse ? *C'est ce qui peut contribuer à la diminution de prix des matières premières servant à notre fabrication et des emballages*

Le Délégué du Ministre de la Guerre
au Comité d'Action Economique de
la XV^e Région,

G. RIPERT.

Nice le 24 août 1917.
Pour mon mari mobilisé :
A. FOURNIER-LAPU

N. B. — Tous les renseignements doivent être adressés à M. Parboulet
correspondant du délégué du Ministre de la Guerre pour le
département d'Alp. nos

Adresse :

à la Préfecture

10R2

4. Les œuvres de guerre

Dès le début du conflit, l'État met en place un système d'aide financier pour les victimes de la guerre. Ainsi la loi du 5 août 1914 attribue une allocation journalière aux épouses et enfants des soldats mobilisés. Les veuves et les orphelins de soldats tombés au combat perçoivent une pension. La même loi charge l'autorité militaire de pourvoir par voie de réquisition au logement, à la nourriture, au chauffage et aux soins médicaux des personnes évacuées sans ressources. Par une circulaire du 1^{er} décembre 1914, le ministère de l'Intérieur adopte le principe d'une aide aux réfugiés. Il est créé une allocation pour les réfugiés. Et même, sous la responsabilité du ministère de l'Intérieur, une administration des réfugiés est organisée. La loi du 27 juillet 1917 crée le statut de pupille de la Nation à l'intention des orphelins et aboutit à la création de l'Office national des pupilles de la Nation.

Parallèlement aux aides de l'État, des associations sont créées qui viennent en aide aux combattants, aux victimes de guerre (prisonniers, veuves et orphelins). Issues de l'initiative privée, ces œuvres suscitent de nombreux dons. Les abus observés lors des collectes incitent les parlementaires à demander un encadrement de la part de l'État. La loi du 30 mai 1916 encadre l'action des œuvres caritatives. L'État crée un nouveau régime associatif, celui des œuvres de guerre. Ces dernières ont pour objectif de soulager les victimes des misères occasionnées par la guerre ou d'honorer la mémoire des morts pour la Patrie. Le financement habituel ne vient plus seulement des cotisations des membres mais d'un appel à la générosité publique.

La loi du 30 mai 1916 instaure une commission départementale qui est chargée de recueillir et d'examiner les dossiers de constitution des œuvres et de les transmettre au ministère de l'Intérieur (ill. 4.1). La commission se compose d'un président, délégué du ministre de l'Intérieur, d'un représentant du ministre de la Justice, d'un représentant du ministre des Finances, de l'Inspecteur départemental de l'Assistance publique et de deux représentants d'œuvres charitables, dont le siège se trouve dans le département. Ces deux représentants sont désignés par le préfet et doivent appartenir à des sociétés reconnues d'utilité publique. Dans le département des Alpes-Maritimes, la commission départementale est constituée en octobre 1916.

Et c'est conformément à la loi du 30 mai 1916 que l'association de bienfaisance « *l'œuvre du vestiaire* » de Beausoleil sollicite une autorisation de création auprès du préfet (ill. 4.2). Le but de l'association est de « *vêtir et de venir en aide aux pauvres, aux réfugiés et aux familles de mobilisées dans le besoin* ».

L'« *Association départementale des mutilés et réformés de la Grande Guerre* » voit sa demande de recourir aux quêtes refusée. L'association ne rentre pas dans le cadre de la loi du 30 mai 1916 du fait de son objet et par conséquent « *M. le Ministre de l'Intérieur a décidé qu'il n'y a pas lieu de statuer* » (ill. 4.3 et 4.4). La demande du « *Comité de secours biotois* » est par contre acceptée et c'est la mairie qui est chargée de le lui notifier le 30 mai 1917 (ill. 4.5).

La lettre du ministère de l'Intérieur au préfet portant ampliation d'un arrêté sur les associations autorisées du 29 janvier 1917, donne la liste des différentes œuvres de guerre. L'intitulé des œuvres de guerre annonce déjà les buts poursuivis. Ils sont très divers et parfois assez surprenants comme l'« *œuvre du sérum antitétanique* » (ill. 4.6).

L'œuvre niçoise « *Du Tabac pour nos soldats* » listée dans le courrier du 29 janvier 1917 indique dans ses statuts qu'« *elle poursuit un but précis, fournir gratuitement du tabac en paquets, en cigarettes, en cigares – accessoirement des articles divers, des cartes à jouer, du papier à lettre et autres menus objets utiles ou simplement agréables – à nos soldats du front, à nos soldats prisonniers en Allemagne, à nos soldats blessés de certains hôpitaux et surtout leur donner du soutien moral par ces témoignages appréciés de nos pensées constantes pour eux.* » (ill. 4.7)

Cette œuvre de guerre fournit aussi l'armée italienne en cigarettes (l'Italie est entrée en guerre aux côtés de la Triple entente en mai 1915). L'envoi des cigarettes est accompagné d'une lettre au ton lyrique. Les cigarettes se veulent être une pensée pour les soldats et l'armée qui ont subi une défaite à Caporetto le 24 octobre 1917 (ill. 4.8) :

« En cette heure grave de la grande guerre, la plus grave peut-être, où tout l'effort ennemi prétend atteindre la force de votre héroïque armée [...] les sympathies françaises s'affirment en des sentiments et des actes solidaires. [...] Ces quelques milliers de cigarettes que nous vous adressons, mon Général, enrubannées de nos couleurs italiennes et françaises ne sont donc point un cadeau banal pour vos vaillants soldats. Elles sont une pensée. [...] elles sont le lien entre ceux qui se battent et ceux qui suivent le magnifique effort. Oui, elles sont en ce moment, le lien léger, ténu, impalpable, mais réel et fort cependant indissoluble, entre la Patrie de France et la Patrie d'Italie, dont les destinées sont égales dans un avenir de gloire et de liberté. »

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR.

DIRECTION
DU CONTRÔLE
ET
DE LA COMPTABILITÉ.

N° 56.

CIRCULAIRE

*relative à l'application de la loi du 30 mai 1916
sur le contrôle des œuvres de guerre.*

Paris, le 25 septembre 1916.

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

A MESSIEURS LES PRÉFETS.

L'article 7 de la loi du 30 mai 1916 sur le contrôle des œuvres de guerre dispose qu'un Règlement d'Administration publique déterminera les conditions d'application de la loi.

En vous faisant parvenir le texte de ce règlement, je crois devoir l'accompagner des instructions ci-après destinées à vous faire connaître l'esprit de la loi et les conditions dans lesquelles doivent être interprétées les dispositions réglementaires.

Principe et but
de la loi.

La loi du 30 mai 1916 est due à l'initiative parlementaire.

Le Gouvernement, en présence des raisons invoquées par les auteurs de la proposition, n'a pas hésité à en accepter le principe et à en poursuivre l'adoption, tant par la Chambre que par le Sénat.

Vous avez été témoins de l'admirable élan de générosité qui dès l'ouverture des hostilités s'est manifesté parmi la population pour soulager les misères causées par la guerre.

4.1 Circulaire du 25 septembre 1916 relative à l'application de la loi du 30 mai 1916 sur le contrôle des œuvres de guerre. Arch. dép. Alpes-Maritimes, 10 R 226.



BEAUSOLEIL,
le 27 Décembre 1917.

Monsieur le Préfet,

Conformément à la loi du 30 Mai 1916, j'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation de créer à Beausoleil une association de bienfaisance dénommée " l'Oeuvre du Vestiaire."

A la tête de l'association se trouve un Conseil d'Administration composé de dames charitables ayant pour but de vêtir et de venir en aide aux pauvres, aux réfugiés et aux familles de mobilisés dans le besoin.

Les secours sont donnés sans distinction de nationalité ni de culte.

Les ressources de l'association sont constituées par des dons en nature ou en espèces, les subventions qu'elle pourra obtenir, les produits des quêtes, fêtes ou concerts, etc... organisés par le Comité de Direction.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, avec mes remerciements, l'expression de ma haute considération.

V^{re} Marion

A Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes,

N I C E .

*Siège: Villa l'été
Place de la Fabrique
à Beausoleil.*



Association Départementale des
Mutilés et Réformés de la Grande Guerre
16. rue Chauvaix. Nice.

Nice le 15 Août 1917

A Monsieur le Préfet des
Alpes-Maritimes.

Monsieur le Préfet,

Nous avons l'honneur, en vertu
de la loi du 30 Mai 1916 de solliciter de votre
bienveillance de vouloir bien nous faire accorder
en faveur de notre Association l'autorisation de
faire appel à la générosité publique.

L'Association est légalement
constituée et régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901.

Le but que poursuit l'œuvre
des Mutilés et Réformés de la Guerre et dont nous
vous donnons ci-contre l'humiliation nous est
un sur garant que vous voudrez bien prendre
en considération notre demande, et dans cet
espoir, nous vous prions d'agréer, Monsieur
le Préfet, l'assurance de nos sentiments
bien dévoués.

Le Président :

Bernard

Pour le Conseil d'Administration :

Le Secrétaire général :

Marié

Le Secrétaire :

J. Martin

1^o Fondateurs, Directeurs, Administrateurs

Noms	Prénoms	Emploi dans la Société	Date et Lieu de Naissance	Nationalité	Profession	Domicile.
Bernard	Jean	Président	3 Aout 1884 à Marseille	Française	Industriel	1. rue Rouget de l'Isle
Cresp	Isidore	Vice-Présid ^t	2 novembre 1885 à Nice	d ^o	Typographe	3. rue Centrale
Maupeit	Félix	d ^o	23 Décembre 1884 à Pectenis	d ^o	Comptable	1. rue de Jillemeur
Mossiera	André-Jean	Secrétaire général	28 Juin 1890 à Nice	d ^o	Employé aux Tabacs	3. rue Auguste Gal
Millo	François	Secrétaire adjoint	14 Juillet 1891 à Nice	d ^o	Employé Crédit Espagnol	rue Cotta 29
Garaccio	Joseph	- d ^o -	11 février 1893 à Nice	d ^o	Employé aux Tabacs	Boulevard Mont Borey n ^o 179
Martini	Jean	Fredorice général	14 juillet 1880 à Nice	d ^o	Carrossier Cie du Gaz	avenue Cyrille Bouché 3
Saytour	Fictor	d ^o adjoint	11 novembre 1895 à Nice	d ^o	Directeur au Petit Niçois	rue de France 86
Nicotto	Emmanuel	d ^o	13 Aout 1881 à Nice	d ^o	Employé à la Banque de France	Rue Blanqui 3
Osso	Joseph	Membre du Conseil	15 Aout 1882 à Nice	d ^o	Comptable	B ^d Rizzo 35
Blanchi	Jean	d ^o	30 Aout 1885 à Nice	d ^o	Régisseur à l'Opéra	rue Ste Clave 8
Cabanis	Abel	d ^o	1 ^{er} Aout 1877 à Montpellier	d ^o	Peintre.	rue Cros de Capau n ^o 4.
Mey	Félix	d ^o	20 Aout 1891 à Forcalquier	d ^o	Mécanicien	St Barthélemy
Rainelli	Vincent	d ^o	24 Juillet 1880 à Nice	d ^o	Facteur des Postes	M ^o Mathiendi
Raven	Attilio	d ^o	31 Aout 1882	d ^o	Employé de Commerce	B ^d Mont Borey n ^o 171 rue Giuffredo 5.

2^o — But de l'Œuvre. —

- « Ent'aide des Membres.
- « Recherche et Obtention du Travail.
- « Défense des Intérêts matériels et moraux.
- « Secours aux Nécessiteux et aux malades.
- « Prime à la Rééducation professionnelle.
- « Prime à la Natalité.
- « Protection de l'Enfance.

4.3 Demande de l' « Association départementale des mutilés et réformés de la Grande Guerre » d'autorisation d'un appel à la générosité publique avec la liste des membres et les buts de l'œuvre, 15 août 1917. Arch. dép. Alpes-Maritimes, 10 R 226.

PRÉFECTURE
DES
ALPES-MARITIMES

1^{ère} Division

Oeuvres de Guerre

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nice, le 13 Décembre 1917.

Le Préfet des Alpes-Maritimes,

à Monsieur le Maire

à NICE.-

J'ai

transmis à l'Administration Supérieure, pour approbation, le dossier de l'oeuvre dite "Association départementale des Mutilés et Réformés de la Grande Guerre" dont le siège est à Nice, 16, rue Chauvain qui, constituée sous le régime de la loi du 1er Juillet 1901, sollicite l'autorisation de faire appel à la générosité publique en vertu de la loi du 30 Mai 1916.

Il résulte de l'examen des pièces du dossier que l'Association dont il s'agit a pour objet essentiel d'apporter à ses membres l'entr'aide dont ils ont besoin en leur fournissant des secours, de leur faciliter la recherche et l'obtention d'un travail compatible avec leur invalidité et de soutenir leurs intérêts matériels et moraux.

Cet objet même empêche l'association de rentrer dans le cadre de la loi du 30 Mai 1916 dont une disposition essentielle prescrit que "les fonctions des membres de l'Oeuvre ou de l'Association sont essentiellement gratuites".

Dans ces conditions, M. le Ministre de l'Intérieur a décidé qu'il n'y a pas lieu de statuer.

J'en ay pris de vouloir bien en
informer les Représentants
de l'oeuvre intéressée

Le Préfet,

MAIRIE DE BIOT

Le _____ 1917

Acte de Notification d'un

vocté portant autorisation aux ayants droit du département des Alpes-Maritimes de faire appel à la générosité publique.

En au mil neuf cent dix sept à neuf heures du soir nous Bonaut Souis, garde champêtre de la Commune de Biot, dûment assermenté en vertu de l'ordre de monsieur le Maire de la Commune, nous sommes transporté au siège du Comité du Secours Biotais, au café de la Poste à Biot et nous notifié à

M. Félix Bel, propriétaire demeurant à Biot

	Eugène Maffet, menuisier	- d° -	d° -
	André Constant, propriétaire	- d -	- d -
Melles	Eucie Guirard, sans profession	- d -	- d -
	Blanche Gayet,	- d -	- d -
	Aline Durbec	- d -	- d -
	Isabelle Aussel	- d -	- d -
	Chérie Guirard	- d -	- d -
	Marie Pellegrin	- d -	- d -
	Marguerite Brocard	- d -	- d -
	Eugénie Camagne	- d -	- d -
	Marie Ribaut	- d -	- d -
	Léonie Caubte	- d -	- d -
	Sauré Granelle	- d -	- d -
	Clara Hainicy	- d -	- d -
	Marie Koupe	- d -	- d -



Félicie Dozal sans profession demeurant à Biot
 Madeleine Bernard — d — do — d —
 Marguîte Durbee — d — d — d —
 Marie Sambet — d — d — d —

membres du Comité, l'arrêté de Monsieur le Ministre de l'Intérieur en date du 30 avril 1917 qui autorise à faire appel à la générosité publique dans les conditions prévues par la loi du 30 mai 1916 et le décret portant règlement d'administration publique du 18 septembre 1916, l'œuvre du "Comité de Secours Biotois."



Le, *Garde-Champêtre*

Sonant

4.5 Notification d'un arrêté portant autorisation à l'association « Comité de secours biotois » de faire appel à la générosité publique, 30 mai 1916. Arch. dép. Alpes-Maritimes, 10 R 226.

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION

DU CONTRÔLE ET DE LA COMPTABILITÉ

Paris, le 29 JANV 1917 191

Cabinet du Directeur.

SERVICE
DES ŒUVRES DE GUERRE

*Suff. le
2-2-17*

Le Ministre de l'Intérieur

à Monsieur le Préfet des ALPES-MARITIMES.

à Monsieur

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint :

renvoi d' ampliation d'un arrêté collectif en date
du 25 JANV. 1917 accordant aux Œuvres de guerre
ci-après dénommées l'autorisation prévue par l'ar-
ticle 3 de la loi du 30 mai 1916.

- Œuvre du sérum antitétanique, à Nice;
- Foyer du soldat, à Nice;
- Comité serbe de secours aux éprouvés de la guerre à Nice;
- Œuvre niçoise du tabac pour nos soldats, à Nice;
- Comité des réfugiés de la Marne, à Nice;
- Comité Municipal de secours aux blessés et aux soldats, à Grasse;
- Comité municipal de secours aux familles nécessi- teuses, à Grasse;
- Il Comitato per soccorso alle famiglie dei richia- mati alle armi, à Nice;
- Trait d'Union militaire, à Nice;
- + Soupes populaires, à Menton;
- Comité d'assistance aux réfugiés de la Meurthe-&- Moselle, et de la Meuse, à Nice;
- Comitato per soccorso pro famiglia richiamati, à Menton;
- Comité de secours aux victimes de la guerre de Ro- quebrune, Cap Martin;
- Œuvre du Citron, à Nice;
- Trait d'Union Militaire, à Grasse;

M 2487, n° 181
*Nice 9
Grasse 3
Menton 2
Roq. 1*

T. S. V. P.

4.6 Liste des œuvres de guerre autorisées selon la loi du 30 mai 1916. Le ministère de l'Intérieur au préfet des Alpes-Maritimes, 29 janvier 1917. Arch. dép. Alpes-Maritimes, 10 R 226.



Monsieur le Préfet,

Dans l'obligation de continuer à user de la faculté de faire appel à la générosité publique, l'oeuvre niçoise "DU TABAC POUR NOS SOLDATS", se conforme à la nouvelle loi, et demande l'autorisation, vous remettant ci-dessous la déclaration exigée:

Elle poursuit un but précis, fournir gratuitement du tabac EN PAQUETS, EN CIGARETTES, EN CIGARES, —accessoirement des articles divers, des cartes à jouer, du papier à lettre et autres menus objets utiles ou simplement agréables— à nos soldats du front, à nos soldats prisonniers en Allemagne, à nos soldats blessés de certains hôpitaux ET SURTOUT leur donner DU SOUTIEN MORAL PAR CES TEMOIGNAGES APPRECIES DE NOS PENSEES CONSTANTES POUR EUX.

Elle trouve ses ressources:

1°- Dans les dons en nature qui sont déposés en ses appareils-troncs et dont une partie est généralement conservée à sa réserve à l'entrepôt des tabacs et poudres à feu de NICE.

2°- Dans les dons en espèces à convertir en tabacs, qui, en attendant, sont gardés en banque, sauf une somme de cent francs, environ, pour les achats nécessaires au fonctionnement



4.7 Statut de l'œuvre niçoise « Du tabac pour nos soldats », 23 octobre 1916. Arch. dép. Alpes-Maritimes, 10 R 228.

Oeuvre Niçoise
DU TABAC
POUR NOS SOLDATS

Nice, le 1er novembre 1917

Son Excellence le Généralissime Commandant
les Armées Italiennes.

Mon Général,

Fidèle à ses traditions et, surtout, aux mouvements spontanés de son cœur généreux, la France a entendu l'appel de sa sœur latine.

En cette heure grave de la grande guerre, la plus grave peut-être, où tout l'effort ennemi prétend atteindre la force de votre héroïque armée, une émotion étreint nos âmes, dans une même pensée d'attente, de colère et d'espoir. Et déjà tandis que la grande Nation Italienne s'appuie avec une inaltérable confiance, sur l'épée loyale et forte de son Général en Chef, dont elle sait ce qu'elle peut attendre, de toutes parts, les sympathies françaises s'affirment en des sentiments et des actes solidaires.

Ici, mon Général, sur ce coin de terre française frontière, où l'on sent de plus près battre le cœur de la patrie amie et alliée, à Nice que tant d'Italiens ont élue pour leur ville, à Nice qui garde le souvenir très cher de tant de ses fils d'adoption combattant dans vos armées, nous voudrions que cette sympathie se démontrât à vos yeux et au cœur de vos soldats, d'une façon toute particulière. Nous voudrions qu'ils comprennent bien que la France les aime, et que debout au seuil de cette France, Nice les suit de sa pensée constante sans les quitter un instant en ce moment solennel.

Ces quelques milliers de cigarettes que nous vous adressons, mon Général, enrubannées de nos couleurs italiennes et françaises ne sont donc point un cadeau banal pour vos vaillants soldats. Elles sont une pensée. Elles portent une pensée : celle qu'a vue notre Oeuvre Niçoise, et qui est sa seule beauté... Elles sont le lien entre ceux qui se battent et ceux qui suivent le magnifique effort. Oui, elles sont en ce moment, le lien léger, ténu, impalpable, mais réel et fort cependant, indissoluble, entre la Patrie de France et la Patrie d'Italie, dont les destinées sont égales dans un avenir de gloire et de liberté.

Veillez en agréer l'hommage respectueux, mon Général, et croire en nos sentiments d'admiration et d'absolue confiance.

Le Fondateur:
signé Langlois Duvivray.

4.8 Don d'un millier de cigarettes de l'« Oeuvre niçoise du tabac pour nos soldats » aux soldats italiens. Lettre du 1^{er} novembre 1917 au général commandant les armées italiennes. Arch. dép. Alpes-Maritimes, 10 R 228.

5. Les journées de solidarité

Durant toute la période du conflit, les Français expriment leur solidarité avec les combattants et les victimes de la guerre. Une des formes les plus spectaculaires de cette solidarité est constituée par les nombreuses « journées nationales » qui se déroulent dans toute la France.

Celles-ci sont souvent à l'initiative d'organismes de secours ou du Parlement français et prennent la forme de quêtes, de tombolas ou de ventes publiques. Les thèmes des journées sont des plus variés : appel à la solidarité avec les « poilus », soutien aux blessés et aux hôpitaux... Des campagnes d'affiches, de ventes de cartes postales sont destinées à stimuler la générosité des Français. Les affiches sont le plus souvent l'œuvre d'artistes dessinateurs ou peintres.

L'image du « poilu », image sacralisée par la guerre, se retrouve dans de nombreuses campagnes d'affichages. Comme cette affiche dessinée par Francisque Poulbot où deux enfants font la quête. La prière « *Pour que papa revienne en permission, s'il vous plaît* » est un appel à l'émotion (ill. 5.1). Les poilus en permission, pour beaucoup, n'ont pas les moyens financiers de rejoindre leurs familles. D'autres n'ont plus de toit lorsqu'ils sont originaires de régions détruites par la guerre. Le produit de la journée permet à des soldats de partir en permission soit à la maison, soit dans un foyer. Le garçon porte un képi, c'est un rappel du soldat. La médaille qui orne sa poitrine, témoigne de la participation à l'effort de guerre. La petite fille, plus âgée et habillée en infirmière, rappelle l'engagement des femmes dans l'effort de guerre.

Les « journées nationales » suivent la même procédure d'autorisation que les œuvres de guerre.

La « *Ligue maritime française* » sollicite l'accord du préfet pour organiser une journée en faveur de son comité « *Pour nos marins* » (ill. 5.2).

Par lettre au préfet du 8 mai 1917, le comité « *Journée de l'armée d'Afrique et des troupes coloniales* » déclare souhaiter organiser le dimanche 10 juin 1917 une « Journée nationale ». Cette journée est « *la manifestation de solidarité patriotique qui consacrera la reconnaissance de la Métropole pour ses sujets et protégés de toutes les régions de l'Afrique et pour les soldats qui ont combattu à ses côtés* » (ill. 5.3). Plus de 800 000 soldats issus des deux corps d'armée de l'armée coloniale participent à la Première Guerre mondiale.

« Dans cent combats : zouaves, tirailleurs algériens et tunisiens, chasseurs d'Afrique, troupes coloniales, tirailleurs sénégalais, malgaches et somaliens, soldats de l'Océan atlantique et de l'Océan indien, des mers de Chine et du Pacifique, ont affirmé leur courage et leur héroïsme sur la Marne, l'Yser, en Picardie, en Artois, en Champagne, à Verdun, à Douaumont, à Vaux, sur la Somme, et l'Aisne ; rien n'a pu arrêter leur irrésistible élan ».

La Journée finalement rebaptisée « Journée de l'« *Armée d'Afrique et des troupes coloniales* » » se tient le 27 juillet 1917. C'est un succès. Elle permet de collecter 6 000 francs (ill. 5.4 et 5.5).

Une journée des tuberculeux est également organisée. Sous forme d'affiche, cet appel aux villes et villages des Alpes-Maritimes met en garde contre cette maladie, « *fléau terrible, peut-être plus grave que le fléau de la guerre lui-même* » (ill. 5.6). La tuberculose est une maladie contagieuse ; les conditions de vie des soldats, l'hygiène précaire, une alimentation irrégulière sont des facteurs propices à l'installation de la maladie. Les profits recueillis par l'organisation de la « Journée » du 4 février 1917 doivent renforcer un réseau d'hôpitaux et de stations sanitaires dans lesquels sont déjà accueillis des militaires tuberculeux. Au début de l'année 1917, on estime à

80 000 les soldats atteints de tuberculose pour 2 000 lits disponibles. Le comité central d'assistance aux anciens militaires tuberculeux met à la vente, à l'occasion de cette journée, des médailles.

Les journées génèrent des profits assez considérables. Et outre les retombées économiques, elles permettent de fédérer la population, de soutenir le moral des troupes engagées en première ligne.

De plus, les affiches élaborées par de grands artistes du moment, et diffusées à l'occasion de ces journées, sont aussi un outil de propagande.



5.1 « Journée du Poilu », 31 octobre-1^{er} novembre 1915. Affiche de Poulbot. Arch. dép. Alpes-Maritimes, 3 Fi 7447.



Ligue Maritime Française

pour le Développement de la Marine Militaire et de la Marine Marchande
8, Rue La Boétie, Paris (VIII^e) - Tél. 537-54

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

COMITÉ

Paris le 19 Janvier 1917

" POUR NOS MARINS "

Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes

N I C E

Monsieur le Préfet ,

Le Comité "Pour nos Marins" de la Ligue Maritime Française ,
sollicite de vous l'obtention d'une journée destinée à subvenir
aux besoins de son Oeuvre .

"Pour nos Marins" distribue à nos combattants maritimes des
vêtements et envois de toute nature . Il remet des dons en argent
aux marins et mobilisés maritimes qui lui sont signalés comme inté-
ressants .

Il a reçu de la part des Pouvoirs Publics , d'un certain nombre
de groupements et d'individualités des encouragements attestant de
la façon la plus flatteuse la portée de son action .

La journée dont nous sollicitons l'octroi aurait lieu
le Jeudi 15 Mars (mi-carême)

Veuillez agréer , Monsieur le Préfet , l'expression de nos
sentiments de haute considération .

LA PRESIDENTE
du Comité "Pour nos Marins"

Pour M. MILLERAND
Député , Ancien Ministre
Président de la Ligue Maritime
LE DIRECTEUR

J. Raudebault

M. J. de Beau

*M. de Beau
vous répondre
avant pour les marins*

Paris, le 8 Mai 1917.

JOURNÉE
DE
L'ARMÉE D'AFRIQUE
ET DES
TROUPES COLONIALES

COMITÉ

PRÉSIDENT :

M. STEPHEN PICHON, ANCIEN MINISTRE

VICE-PRÉSIDENTS :

MM. EUGÈNE ETIENNE, ANCIEN MINISTRE
GASTON THOMSON, ANCIEN MINISTRE

TRÉSORIER :

M. J. PEYTEL, PRÉSIDENT DE LA COMPAGNIE
DES CHEMINS DE FER DE L'OUEST ALGÉRIEN.

SECRÉTAIRE :

M. E. GERARD, DIRECTEUR DE L'OFFICE
DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE

A. Guillet, Secrétaire du Comité

Monsieur le Préfet,

Le Gouvernement a décidé d'autoriser

l'organisation d'une "Journée Nationale" dite de
l'Armée d'Afrique et des Troupes Coloniales"
dont le produit sera destiné aux oeuvres d'as-
sistance à ces troupes et à leurs familles.

Cette manifestation de solidarité
patriotique qui consacrera la reconnaissance de
la Métropole pour ses sujets et protégés de toutes les ré-
gions de l'Afrique et pour les soldats qui ont combattu à
ses côtés, est fixée au dimanche 10 Juin.

Dans cent combats: zouaves, tirail-
leurs Algériens et tunisiens, chasseurs d'Afrique, troupes
coloniales, tirailleurs sénégalais, malgaches et somaliens,
soldats de l'Océan Atlantique et de l'Océan Indien, des Mers
de Chine et du Pacifique, ont affirmé leur courage et leur
héroïsme, sur la Marne, l'Yser, en Picardie, en Artois, en
Champagne, à Verdun, à Douaumont, à Vaux, sur la Somme, et
l'Aisne; rien n'a pu arrêter leur irrésistible élan !

Que les Mères, les Veuves, les Enfants des
Héros qui sont tombés et des Héros qui continuent la Grande
Bataille sachent bien que la France généreuse leur garde
à tout jamais et son Amour et sa Gratitude.

5.3 Lettre du comité d'organisation de la « Journée de l'Armée d'Afrique et des troupes coloniales » au préfet des Alpes-Maritimes, 8 mai 1917, Paris. Arch. dép. Alpes-Maritimes, 10 R 223.

G.C.



Paris le 1^{er} Juin 1917. 1917
158, RUE SAINT-JACQUES

Monsieur le Préfet,

COMITÉ:
PRÉSIDENT:
M. STEPHEN PICHON, ANCIEN MINISTRE
VICE-PRÉSIDENTS:
MM. EUGÈNE ÉTIENNE, ANCIEN MINISTRE
GASTON THOMSON, ANCIEN MINISTRE

TRESORIER:
M. J. PEYTEL, PRÉSIDENT
DE LA C^o DE L'OUEST ALGERIEN
SECRETAIRES:
M. E. GÉRARD, DIRECTEUR
DE L'OFFICE DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL
DE L'ALGÉRIE

DÉLÉGUÉ DU COMITÉ:
M. A. GUILLET, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DU "SECOURS NATIONAL"

Je m'empresse de vous informer qu'il
vous a été adressé :

160 circulaires
160 bordereaux retour
160 bordereaux aller
120.000 insignes
400 étiquettes
800 Cartes de vendeuses
100 Cartes de commissaires
400 certificats
40.000 billets de tombola

en 2 caisses N° 419 pesant 96 Kgs et N° 420 pesant
63 Kgs, et 2 colis N° 421 pesant 42 Kgs et N° 683

Les billets de tombola contenus dans le colis
683 sont au nombre de 40.000.

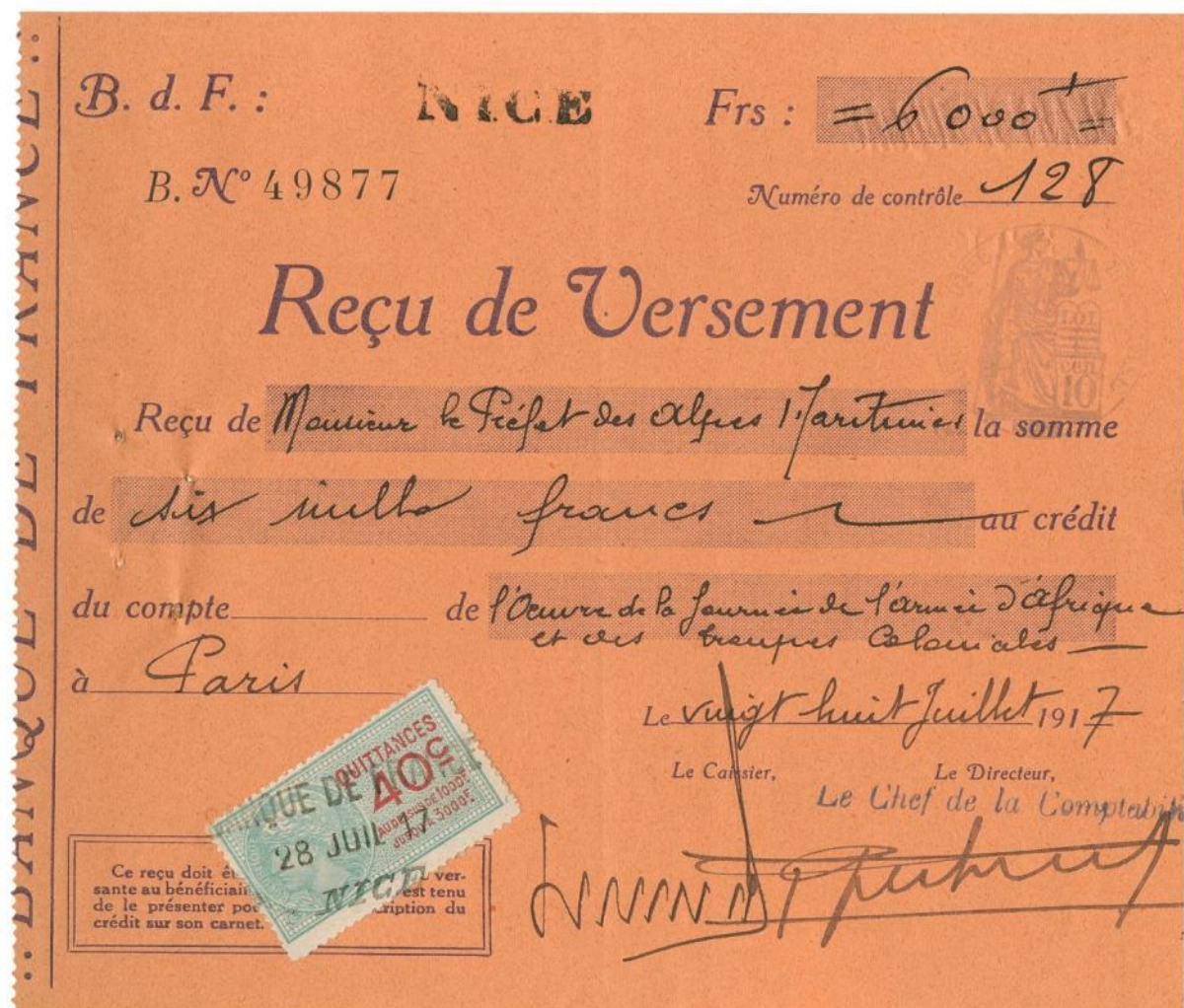
Nous pourrions parfaitement, pour répondre à
votre dépêche, vous expédier 40.000 autres billets de tom-
bola mais en raison de la grève des imprimeurs, nous nous
trouvons dans la nécessité de réduire le nombre des insignes.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression
de mes sentiments dévoués.

Le Secrétaire Général
du Comité du Secours National
Délégué du "Comité de la Journée" :

Monsieur le Préfet des A
lpes-Maritimes à NICE.

5.4 Lettre du comité d'organisation de la « Journée de l'Armée d'Afrique et des troupes coloniales » au préfet des Alpes-Maritimes, 1^{er} juin 1917, Paris. Arch. dép. Alpes-Maritimes, 10 R 223.



5.5 Reçu de versement d'un montant de 6 000 francs par le préfet des Alpes-Maritimes à l'œuvre de la « Journée de l'Armée d'Afrique et des troupes coloniales », 28 juillet 1917. Arch. dép. Alpes-Maritimes, 10 R 223.

Journée des Tuberculeux

4 février 1917

APPEL

aux Villes, aux Communes et aux Hameaux des Alpes-Maritimes

Le Gouvernement, dans ses justes préoccupations, a constamment en vue le danger créé par la tuberculose.

Une lutte énergique est poursuivie dans tous nos départements contre ce fléau terrible, peut-être plus grave que le fléau de la guerre lui-même, car il est permanent et que ses victimes tombent dans une proportion troublante chaque jour et sans répit.

Les terribles événements déchaînés par nos ennemis ajoutent à la gravité de la situation. Une responsabilité nouvelle pèse sur leurs consciences, si lourdement chargées, qu'ils cherchent à se tromper eux-mêmes en niant l'éclatante vérité.

Notre patriotisme doit nous pousser à des efforts toujours plus grands. Tous nos départements ont constitué des Comités. Ceux-ci agissent et ils continueront, la guerre terminée, à se dévouer à l'œuvre de sauvegarde qui complètera celle de nos héroïques soldats, s'inspirant de leur endurance et de leur tenace volonté.

Je vous convie à donner sans réserve votre concours à la « Journée des tuberculeux », du 4 février ; elle doit passionner tous les Français, elle met en lumière une fois de plus un mal qu'il faut vaincre, elle apportera pour le combattre les armes puissantes de la bienfaisance.

Elle aidera notre cher Pays à triompher de la tuberculose meurtrière afin que, garanti de sa sauvage atteinte, il vive tout entier dans le rayonnement de la victoire.

Le Préfet,

André de JOLY.

6. Les jardins militaires

La création de « jardins potagers pour l'ordinaire des troupes » date du 12 janvier 1863. Elle avait pour but, d'une part l'amélioration de l'alimentation et d'autre part la réalisation d'économies substantielles sur le prix de revient des légumes dits « de petite culture ». Ces économies sont permises grâce à l'absence de loyers sur les terrains producteurs par l'utilisation des terrains militaires disponibles mais aussi grâce à la gratuité de la main-d'œuvre fournie par les hommes mobilisés.

Dans le pays en guerre, la vie se réorganise à l'arrière des zones de combats où les blessés sont évacués et soignés dans les nombreux hôpitaux et où les permissionnaires viennent se reposer. Dans l'impossibilité de prévoir la fin de la guerre, le ministre de l'Agriculture saisit le 10 mai 1916 le ministre de la Guerre à propos des jardins potagers militaires. Il s'agit de leur donner une extension nouvelle (ill. 6.1).

« L'opinion se préoccupe de l'élévation continue du prix des produits du sol et y réclame un prompt remède. On sait que cette cherté croissante est due surtout à la raréfaction de la main-d'œuvre qui a amené l'abandon ou le mauvais entretien de nombreuses exploitations rurales.

L'autorité militaire, en accordant largement les permissions agricoles, en créant des équipes de travailleurs, s'est efforcée d'atténuer la crise, elle ne l'a point entièrement conjurée.

Or il existe dans les dépôts de corps de troupe, dans les postes de G.V.C (le service de la garde des voies de communication en France), dans la zone de l'intérieur et même à l'arrière du front, des centaines de milliers de mobilisés propres au travail des champs. On ne peut, sans inconvénient pour le service, les envoyer constamment en congé. Mais si ce travail était à leur portée, ils y consacraient volontiers quelques-unes des heures de loisir dont ils disposent chaque jour. Puisqu'ils ne peuvent aller à la terre, il faut que la terre vienne à eux.

On a donc proposé de rechercher des terrains à proximité des cantonnements de ces unités, de les louer, de les aménager et de les mettre à leur disposition pour la culture des légumes. Celle-ci est en effet la plus productive. Elle se prête à l'utilisation des parcelles de toute forme et de toute surface. Elle permet d'employer tout moment de liberté. Enfin, elle donne des produits presque en toute saison. »

En effet, il est nécessaire de pallier les difficultés d'approvisionnement, liées à la cherté des denrées et au manque de main-d'œuvre dans les campagnes, (hommes mobilisés, blessés, disparus dans les combats). De plus, il est indispensable de ne pas aggraver les problèmes alimentaires de la population, qui supporte déjà l'effort de guerre.

Une demande d'aide est faite auprès des associations ou sociétés d'agriculture pour prêter leur concours à la réalisation de ces jardins militaires. Ce qu'elles accordent le plus souvent.

De nombreux jardins militaires sont ainsi créés dans les Alpes-Maritimes, près des casernements militaires ou des hôpitaux provisoires.

L'autorité militaire organise des concours de jardins potagers militaires entre les corps. Le jury, composé de personnalités civiles et militaires, et présidé par le directeur des services agricoles du département, visite les jardins et les évalue selon une série de critères bien précis : préparation du terrain, tenue générale des cultures, variétés des cultures, rendements, production par rapport à l'effectif à nourrir, élevage, dispositions prises pour étendre les cultures, bénéfices réalisés.

Le programme de visites du jury pour la journée du 26 juin 1917 est très chargé et minuté (ill. 6.2). On peut lire un départ de Nice à 5 h 15 pour une arrivée à Antibes à 5 h 45 ; une visite de trois jardins est prévue. Le départ d'Antibes s'effectue à 9 h, le départ pour Cannes à 10 h avec un embarquement pour l'île de Sainte-Marguerite. La fin des visites de la journée se situe aux alentours de 18 h 30 avec retour à Nice. Au total, quatre jours sont consacrés aux visites des jardins militaires de Nice, Cannes, Draguignan, Aix, Digne et Sisteron.

Un palmarès est établi : dans la catégorie « corps de troupe », le premier prix pour l'horticulture revient au dépôt des tirailleurs algériens, récompensé par un diplôme de médaille d'or. Les premier et deuxième prix « Grande culture » reviennent respectivement au dépôt du 145^e territorial et au dépôt du 23^e bataillon de chasseurs (ill. 6.3).

La remise des prix donne lieu à des cérémonies officielles. Sont mis en avant l'ardente volonté, le désir de bien faire des soldats. Il est aussi mentionné qu'ils ont tous rivalisé de zèle, malgré les difficultés rencontrées.

Au-delà des mots, il y a des résultats concrets. Le rapport de Jules Grec, sous-directeur de l'école d'agriculture d'Antibes et rapporteur du jury, pour le concours des jardins potagers militaires de 1917 dans la subdivision de Nice, souligne des avancées énormes, 7 hectares de potagers militaires en 1916, et plus de 80 en 1917 (ill. 6.4).

« Dans les circonstances que nous traversons, la valeur de l'argent est devenue secondaire ; ce qu'il faut, avant tout, c'est produire ; produire par tous les moyens, produire beaucoup, assurer l'alimentation de l'Armée d'abord, celle du pays ensuite, pour tenir tant qu'il faudra, jusqu'au triomphe final. [...] Ceux qui ont fait bravement leur devoir devant l'ennemi le font aujourd'hui d'une autre façon, en fabriquant des munitions de bouche qui aideront à le terrasser. »

Le dépôt du 23^e bataillon de chasseurs, deuxième du palmarès du concours, communique ses rendements en 1917. Sur quatre mois, il récolte plus de 5 000 kilogrammes de légumes (valeur estimée : 1 675 francs). Le dépôt élève aussi une dizaine de porcs et de lapins (ill. 6.5).

Les jardins militaires n'ont pas comme seul objectif la production de légumes destinée à améliorer l'ordinaire des soldats blessés ou convalescents. Ils ont aussi un but thérapeutique : compléter la mécanothérapie active, pratiquée habituellement pour rééduquer des soldats victimes de blessures ou lésions traumatiques, par une mécanothérapie passive, plus novatrice, basée sur des activités manuelles du quotidien. C'est notamment le cas dans les jardins militaires du Fort carré à Antibes où les soldats sont employés à divers travaux : vannerie, menuiserie, horticulture, entretien des routes...

Des rapports très complets sur le sujet sont rédigés par le médecin-major de 2^e classe Pacaud, en charge du sous-centre de physiothérapie d'Antibes. Le 31 mars 1917, il écrit ainsi (ill. 6.6) :

« Les essais timides de rééducation agricole que j'avais tentés depuis décembre 1916, m'ayant donné d'excellents résultats, j'ai agrandi leur champ d'activité. Durant le mois de mars, une soixantaine de blessés de toutes professions ont, suivant leur impotence fonctionnelle, sous une surveillance constante, travaillé au défonçage, au défrichage, aux plantations [...] Ils ont suivi les différents traitements physiothérapeutiques en même temps qu'ils travaillaient aux champs. (folio 4)

Les résultats ne sont pas toujours probants.

« La rééducation professionnelle ne donne des résultats qu'autant que les équipes sont étroitement surveillées. Ici les maçons et les menuisiers sont les seuls corps d'état qui,

jusqu'à présent ont obtenu des améliorations probantes dans les impotences du membre inférieur.» (folio 4)

Le médecin-major ne perd pas de vue l'objectif essentiel : *«Récupérer le plus de soldats aux unités combattantes en en faisant des travailleurs pouvant retrouver le maximum de leur capacité physique. »*

Le 30 avril, il détaille sa méthode :

« J'ai sérié les équipes suivant les impotences fonctionnelles, je les ai astreintes à des travaux compatibles à leur état [...] Les équipes en cours de traitement physiothérapique travaillant sous une direction médicale constante arrivent à fournir des récupérations notables avec des résultats encourageants, tandis que les équipes non surveillées et surtout celles qui sont composées de blessés ne suivant aucun traitement physiothérapique antérieur ne donnent aucun résultat... » (folio 6)

Le 31 décembre, il tire un bilan positif de la méthode employée, avec notamment plus de 61 % de récupération dans le service armé et 50 % de guérisons (folio 21). Fort de ses résultats, il veut aller plus loin et créer une école de rééducation fonctionnelle, professionnelle pour réformables ou réformés agriculteurs.

Il conclut dans son rapport du 31 janvier 1918 :

« Je pense faire œuvre utile au point économique, social et médical en essayant de compenser la perte de capacité physique du blessé agriculteur par une augmentation de capacité intellectuelle, de façon à mettre les mutilés en état de faire rendre plus à la terre avec un minimum d'efforts [...] et donner à ce blessé une véritable autonomie sociale. »

10 Mai 1916.

N° 2747 D

LE MINISTÈRE DE LA GUERRE

à M.M. Les Généraux Gouverneurs Militaires
de Paris et de Lyon
Les Généraux commandant les Régions.

Le Ministre de l'Agriculture vient de m'adresser une lettre et une note, (dont copies sont ci-jointes), relatives à la création de jardins potagers dont les produits seraient réservés à l'alimentation de l'Armée. J'attire tout particulièrement votre attention sur cette question qui présente le plus grand intérêt dans les circonstances actuelles.

Je vous prie de faire entreprendre, dans le sens indiqué par les documents susvisés et après entente, s'il y a lieu, avec les autorités civiles, la réalisation pratique de ce projet sur le territoire de votre Région, en ayant soin de coordonner les nombreuses initiatives individuelles qui se sont déjà manifestées dans ce sens.

Signé: ROQUES.

Copie de la note visée dans la circulaire ci-dessus

NOTE

sur la création de Jardins militaires

L'opinion se préoccupe de l'élévation continue du prix des produits du sol et y réclame un prompt remède. On sait que cette cherté croissante est due surtout à la rarefaction de la main-d'œuvre, qui a amené l'abandon ou le mauvais entretien de nombreuses exploitations rurales.

L'autorité militaire, en accordant largement les permissions agricoles, en créant des équipes de travailleurs, s'est efforcée d'atténuer la crise, elle ne l'a point entièrement conjurée.

Or il existe dans les dépôts de corps de troupe, dans les postes de G.V.C., dans la zone de l'intérieur et même à l'arrière du front, des centaines de milliers de mobilisés propres au travail des champs. On ne peut, sans inconvénient pour le service, les envoyer constamment en congé. Mais si ce travail était à leur portée ils y consacraient volontiers quelques-unes des heures de loisir dont ils disposent chaque jour. Puisqu'ils ne peuvent aller à la terre, il faut que la terre vienne à eux.

On a donc proposé de rechercher des terrains à proximité des

ANTIBES, le 22 Juin 1917

15° REGION

SUBDIVISION TERRITORIALE
DE DIGNE
& COMt. DES DEPOTS D'INF

Le Colonel COSTE,
Commandant la Subd^{on} territoriale de Digne
et le Groupe des dépôts d'Inf^{te},

N° 12138

à MONSIEUR BELLE, Président du Jury du Concours
des Jardins Militaires
Directeur des Services Agricoles des Alpes -
Maritimes, Préfecture de N I C E.

Le Jury du Concours des jardins militaires de la Subdivision,
composé de :

SAMEDI 30 JUIN

MM. BELLE Président, Directeur des Services Agricoles des
Alpes-Maritimes, et hôpitaux.
le Capitaine SARRAN, Major de Garnison,
GREC Professeur d'Agriculture,
ARDISSON
MASTRAS Conférencier militaire,

opérera aux jours et heures ci-après :

MARDI 26 JUIN

Départ de Nice (Place Masséna, devant l'entrée du Casino) à 5 h.15.
Arrivée à Antibes à 5 h.45.

Retour à Nice
Visites { Jardin du 111°
- du Fort Carré
- du Grand Hôtel.

Départ d'Antibes à 9 heures.
Visite de l'Hôtel de Juan-Les-Pins à 9 h.15.
Arrivée à Cannes à 10 h.
Embarquement pour l'île Ste-Marguerite.
Retour à Cannes à 12 h.
Visites { Jardin du 114°
- Hôtel Montfleury
- Paradis
- Prince de Galles.

Départ pour Grasse à 4 h. 1/2.
Arrivée à Grasse à 5 h.

Visite des jardins du 23° Chasseurs.

Départ pour Nice à 6 h. 1/2.

VENREDI

6.2 Programme de visites pour le jury du concours des jardins militaires de la subdivision territoriale de Digne, 22 juin 1917. Arch. dép. Alpes-Maritimes, 10 R 27.

XV^e REGION

P. 2.

SUBDIVISION de DIGNE

JARDINS POTAGERS MILITAIRES

CONCOURS DES JARDINS POTAGERS MILITAIRES
EN 1917

PALMARES DES RECOMPENSES

1^o- CORPS de TROUPE :

- 1er.Prix (Horticulture) Dépôt des Tirailleurs Algériens - Diplôme de médaille d'or
1er.Prix (Grande Culture) Dépôt du 145^e Territorial - d° -
2me.Prix - Dépôt du 23^e Bataillon de Chasseurs - d° -
3me.Prix - Dépôt du 7^e Bataillon de Chasseurs - d° -
4me.Prix - Dépôt du 3^e Régiment d'Infanterie - d° -
5me.Prix - Dépôt du III^e Régiment d'Infanterie - d° -
5me.Prix(ex-oequo) Détachement du 145^e T^{al} de Sisteron - d° -
7me. Prix - Détachement du II4^e T^{al} Ile Ste.Marguerite - Diplôme médaille d'argent
8me. Prix - Travailleur Kabyles d'Aix - d° -
9me. Prix - Détachement du II4^e T^{al} à Cannes - d° -
10me.Prix - Travailleurs Coloniaux d'Aix - d° -

2^o- FORMATIONS SANITAIRES :

- 1er.Prix - Centre de Physiothérapie d'Antibes - Diplôme de médaille d'or

CONCOURS DE JARDINS POTAGERS MILITAIRES

Et et puis la terre elle-même dans les instruments de culture et aux grâces, nous parler d'un bon praticien, qui s'occupait, en France, toute création un peu sérieuse et qui fallait vaincre d'abord quand même.

R A P O R T D U J U R Y .

On avait dit, les soldats ne peuvent aller à la terre il faut que la terre vienne à eux. Elle n'y est pas allée toujours. Pour Mon Général, même unités pour se procurer les terrains de culture qui leur étaient nécessaires, ont dû avoir de longs pourparlers avec les propriétaires, Messieurs, auxquels on ne pouvait offrir aucune indemnité de forage.

Le premier devoir du Jury appelé à apprécier les mérites qui se sont révélés depuis la création des jardins Potagers Militaires est de remercier ceux qui lui ont facilité sa tâche, parmi lesquels M. le Général SCHMITZ, Commandant la Subdivision de Nice, et M. le Colonel COSTE Commandant la Subdivision de Digne, qui lui ont donné avec tous les moyens matériels, la plus nécessaire pour remplir sa Mission.

Les chiffres recueillis au cours de notre visite sont consignés plus loin et nous vous en épargnerons la lecture, nous contentant, sans faire de personnalité, pour ne blesser la modestie de quiconque, de relater quelques observations, quelques impressions.

La première, et non la moins agréable pour nous, c'est l'ardente bonne volonté, le désir de bien faire que nous avons rencontrés partout, depuis Menton jusqu'à Aix, des Jardins qui se mirent dans la mer bleue, jusqu'à ceux qui gravissent les Alpes, de la Rade de Villefranche et des paysages enchanteurs de l'Estérel jusqu'aux âpres campagnes de Digne et de Sisteron, en passant par Grasse et Draguignan.

Tous, chasseurs, Fantassins, Artilleurs, Sénégalais, Tirailleurs ont rivalisé de zèle, et si tous ne sont pas arrivés au même résultat, c'est moins la bonne volonté qui leur a manqué que les moyens d'action.

Ce n'est pas à vous, Messieurs, ayant tous été à la peine, que je rappellerai les difficultés rencontrées depuis le mois de Mai 1916 auquel remonte la création des jardins potagers Militaires actuels.

L'institution était fondée, elle allait être organisée par un Administrateur de grande Envergure, M. DUBROCCQ, qui en a été aussi-

JARDINS POTAGERS du DEPOT du 23^e BATAILLON de CHASSEURS

Rendement en 1917

Principaux légumes cultivés	Surface des principales planches	Rendement total de ces planches	Rendement au mètre carré (en poids)	Observations
		(1)		
Pommes de terre	2700 mètres	2160 kilos à 0,30	0k.800	(1) Légumes réellement récoltés et distribués à la date du 1er Novembre 1917-
Choux d'été	1200 mètres	430 kilos à 0,30 (1)	0 k.350	
Haricots verts	1440 mètres	960 Kilos à 0,40 (1)	0 k.670	
Tomates	300 mètres	1347 kilos à 0,30 (1)	4 k.490	
Carottes	300 mètres	368 kilos à 0,30 (1)	1 k.227	
Choux d'hiver	5.600 mètres			Légumes d'automne et d'hiver (en cours de rendement.- Le rendement obtenu ne pourra être donné qu'en Avril ou Mai 1918
Poiresaux	1.800 -d-			
Haricots d'automne	6.000 -d-			
Navets	1.200 -d-			
Epinards	1.900 -d-			
Céleri, salade, Oignons, aulx, artichauts, etc,	2.300 -d-			

Effectif moyen du Dépôt, vivant à l'ordinaire.....500
 Nombre de kilos de légumes nécessaires à son alimentation (par an):
 65.000 kilos environ (350 gr. par homme et par jour)
 Nombre de kilos fournis par le jardin (de juillet à 9bre 1917- 4 mois)
 5.265 Kilos
 Valeur des produits récoltés d'après le marché en cours.....frs:1675,50
 Elevage { Porcs : QUATORZE, aucun n'a encore été mis en consommation
 { Lapins: DOUZE lapins -d- -d- -d-
 { deux mâles

GRASSE, le 8 NOVEMBRE 1917
 300^l Le Capitaine RUFFIE Côté le Dépôt,



Monsieur P. Mathas 113 Avenue Notre Dame à Nice

(Folio 4

Une Ecole française pour les Indigènes de l'Afrique créée dans les premiers jours de Janvier m'a donné des résultats auxquels j'étais loin de m'attendre et l'équipe agricole noire que j'occupe à l'intérieur du fort me donne toute satisfaction.

Le Cours de Comptabilité ne rassemble que très peu d'élèves. Il continue néanmoins sous la direction gracieuse d'un professeur diplômé.

31 MARS

Les essais timides de rééducation agricole que j'avais tenté depuis Décembre 1916, m'ayant donné d'excellents résultats, j'ai agrandi leur champ d'activité.

Durant le Mois de Mars une soixantaine de blessés de toutes professions ont, suivant leur impotence fonctionnelle, sous une surveillance constante, travaillé au défonçage, au défrichage, aux plantations de divers terrains à proximité de la formation. Ils ont suivi les différents traitements physiothérapiques en même temps qu'ils travaillaient aux champs.

Une équipe agricole de 16 hommes, réclamée par les Muni-cipalités travaille dans deux villages voisins.

58 Congés de travail ont été délivrés après examen de la Commission.

Mes observations m'ont permis de conclure que la rééducation professionnelle ne donne des résultats qu'autant que les équipes sont étroitement surveillées.

Ici, les maçons et les menuisiers sont les seuls corps d'état qui, jusqu'à présent ont obtenu des améliorations probantes dans les impotences du membre supérieur.

Dans les autres professions, tel blessé du membre supérieur ne se sert pas de ce membre s'il est livré à lui-même. Telle autre du membre inférieur, surtout des déviations du pied, augmente sa déviation et aggrave son impotence fonctionnelle.

Le retour des congés de travail me fournira l'occasion de conclure sur les résultats obtenus.

6.6 Rapport sur la rééducation professionnelle des mutilés par le médecin-major de 2^e classe Pacaud, fol. 4, 6 et 21, 31 décembre 1916-31 janvier 1918, Antibes. Arch. dép. Alpes-Maritimes, 10 R 27.

J'estime que ces terrains entretenus après les hostilités seront d'un rapport utile pour le casernement et que les plantations d'arbres outre la perspective esthétique, procureront ombrage et fraîcheur aux malades de l'Infirmierie.

Les dépenses ont été nulles, la fumure provient d'un tas d'immondices accumulé près de la mer et transporté à la brouette à pied d'oeuvre 100 mètres.- Outils, semences ont été fournis gratuitement sur ma demande. --

Je ne parle pas des ateliers de vannerie pour emballage de fleurs, de menuiserie, de peinture, qui continuent de fonctionner. Le Sous-Centre n'emploie pas d'ouvriers étrangers pour les réparations. Mais j'insisterai d'une façon précise sur les résultats constatés au Sous-Centre de Physiothérapie d'Antibes.

Pénétré plus que jamais sur la nécessité de récupérer le plus de soldats aux unités combattantes en en faisant des travailleurs pouvant retrouver le maximum de leur capacité physique, (moyenne de pourcentage de récupération dans le service actif depuis 6 mois 59 %) , j'ai série les équipes suivant les impotences fonctionnelles, je les ai astreints à des travaux compatibles à leur état, j'ai fait travailler, les blessés susceptibles de traitement kinésithérapique, électrique ou associés; d'un autre côté j'ai constitué des équipes de blessés ne suivant aucun traitement.

Depuis deux mois voici les résultats de cet essai:

Les équipes en cours de traitement physiothérapique travaillant sous une direction médicale constante arrivent à fournir des récupérations notables avec des résultats encourageants, tandis que les équipes non surveillées et surtout celles qui sont composées de blessés ne suivant aucun traitement physiothérapique antérieur ne donnent aucun résultat, aucune satisfaction, je dirai plus, j'ai vu des cas d'aggravation par myosite scléroïde postérieure traumatique. Les muscles constamment irritables nécessitent des précautions; on ne peut pas demander trop et si on passe outre on se heurte à une contracture qui devient insurmontable.

Du reste le blessé qui travaille seul surtout dans les travaux agricoles évite de faire usage de ses muscles ou articula-

Les rééducations fonctionnelles et professionnelles marchant de pair sont toujours poursuivies avec grande persévérance.

31 DECEMBRE

Voici les résultats obtenus pendant l'année 1917; au point de vue rééducations professionnelle et fonctionnelle au Sous-Centre de Physiothérapie d'Antibes.

Nombre de lits au Sous-Centre.....	285
" " Dépôt de Physiothérapie...	250
Nombre d'entrées.....	I.739
" de sorties.....	I.458
Moyenne de récupérations dans le service armé.....	61;47 %
Moyenne des guérisons dans le service armé.....	50;27 %
Moyenne des améliorations dans le service armé.....	11,20 %
Moyenne des récupérations dans le service auxiliaire.....	12,07 %

La sécheresse mathématique de ces chiffres a non seulement son éloquence, mais sa réelle importance scientifique.

Certains physiothérapeutes spécialisés probablement pour les hostilités ont prétendu que la récupération par le service auxiliaire était très fréquente et que celle par le service armé était assez rare.

Les résultats obtenus au Sous-Centre d'Antibes prouvent le contraire et proviennent, comme je l'ai mentionné dans mon rapport du 1er. Septembre 1917, de la méthode employée.

Mon expérience personnelle ancienne dans cette branche médico-chirurgicale m'a incité à transporter dans la Physiothérapie militaire celle qui m'avait donné des résultats appréciables dans les accidents du travail.

Conclusion

L'année 1917 constitue un tournant dans la Première Guerre mondiale. La longueur de la guerre, la lassitude gagne les troupes face aux offensives sanglantes, inefficaces. Le moral des troupes est au plus bas et l'armée française connaît des mouvements de mutinerie. Le retrait de la Russie et l'entrée en guerre des États-Unis redéfinit les alliances.

Pour les Alpes-Maritimes, l'année 1917 reste marquée par les difficultés d'ordre économique. Les restrictions et la pénurie des produits de première nécessité provoquent une inflation importante des prix. Les difficultés de la vie quotidienne, l'évolution de la situation militaire sur les fronts ont un impact sur l'état d'esprit de la population, que le gouvernement surveille attentivement.

Redoutant l'espionnage et les actes de sabotage, les autorités locales exercent une surveillance accrue sur les axes ferroviaires, les ouvrages d'art et les établissements sensibles.

Les premiers mois de l'année 1918 n'apportent aucun changement notable dans la vie des Azuréens. L'activité économique est toujours dans le marasme. Seule l'arrivée des permissionnaires américains amorce un léger redressement de l'activité touristique. Une légère amélioration dans l'approvisionnement de la région se fait sentir. Au printemps 1918, les alliés, forts de l'arrivée des soldats américains, développent de nouvelles offensives : l'optimisme revient. L'espoir de voir la guerre se terminer grandit.